



CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE RAPPORT 2011-2012

Avancement du programme d'actions
et Proposition de programmation 2013



*Rapport rédigé par Stéphane Jérémie (Observatoire des mesures du Contrat de la Baie de FdF) et
Hélène Mbolidi-Baron (Directrice adjointe Développement Durable),
avec la collaboration des Membres du Comité de Baie*

Réunion plénière du 15 mars 2013



Immeuble Les Cascades III – BP 407 – 97204 Fort-de-France cedex –

☎ 05 96 75 82 72 📠 05 96 75 87 06

Le mot du Président

Signé le 7 mai 2010, pour 5 ans, par les 44 membres du Comité de Baie, le Contrat de la Baie de Fort-de-France est à ce jour dans sa troisième année d'exécution opérationnelle.

Les années 2011 et 2012 s'inscrivent dans la continuité de la dynamique mise en place en 2010, tandis que la gouvernance qui préside à la mise en œuvre de ce dispositif partenarial commence véritablement à porter ses fruits.

Espace de concertation par excellence, le dispositif du Contrat de Baie implique avant la mise en œuvre des actions, moult réunions et séances de travail, visites de terrain, etc., qui tendent à alourdir le passage à la phase opérationnelle. Pourtant, cette phase de maturation, traduisant l'exercice de la gouvernance au quotidien, est source de richesse et permet précisément d'optimiser les actions à mettre en place.

C'est ce qu'illustre la mise en œuvre du réseau de suivis du Contrat de Baie, pierre angulaire du dispositif, visant à en évaluer l'impact environnemental avec un tableau d'indicateurs ad hoc. C'est aussi de cette gouvernance dont témoigne l'étude des facteurs d'intégration, dont l'approche méthodologique nous permet de mieux prendre la mesure de cet outil de politique publique territoriale qu'est le Contrat de la Baie de Fort-de-France. Puis, à côté de ces outils d'évaluation et des actions de terrain, la réflexion s'est enrichie au cours des années écoulées autour d'un certain nombre de projets innovants, comme le projet Reuse ou encore le projet Libellule.

Ces deux années, 2011 et 2012, nous mènent donc à mi-parcours du Contrat de Baie, et sont en même temps une période de bouillonnement. Il s'agit également d'années déterminantes pour l'appropriation et l'amplification de toute cette dynamique de protection et de valorisation de notre baie emblématique, que nous avons lancée collégialement depuis 2010.

De plus, 2011 marque l'entrée de la Baie de Fort-de-France dans le Club très fermé des plus belles baies du monde, suite à la défense d'une candidature pour laquelle la mise en œuvre du Contrat de baie aura fortement pesé ; une entrée concrétisée d'une intronisation en 2012. Cette étape ouvre donc la voie à une plus grande communication autour de cette démarche et envers l'ensemble de la population martiniquaise. Une population qu'il convient d'associer à la démarche, dont la réussite repose plus que jamais sur notre slogan désormais partagé par tous les membres du Comité de Baie :

« L'engagement de tous, l'action de chacun ».

**Yvon PACQUIT
Président du Comité de la
Baie de Fort-de-France**

SOMMAIRE

Synthèse du rapport 2011-2012	1
Liste des principaux sigles	3
○ Introduction	5
○ Avancement de la programmation et perspectives par thème d'action	11
Thème A. Assainissement des eaux usées domestiques	11
<i>Une révolution à l'échelle du territoire.....</i>	<i>11</i>
<i>L'évolution institutionnelle</i>	<i>12</i>
<i>Programmes communautaires et PPI.....</i>	<i>12</i>
☞ Action A1.1. Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement collectifs (CACEM/ODYSSI)	13
☞ Action A1.2. Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement collectifs (SICSM)	14
☞ Action A2.1. Extension de la collecte des eaux usées (SICSM)	15
☞ Action A2.2. Extension de la collecte des eaux usées (CACEM/ODYSSI)	15
☞ Action A2.4. Réhabilitation des réseaux défectueux (SICSM)	16
☞ Action A2.5. Réhabilitation des réseaux défectueux (CACEM/ODYSSI)	17
☞ Action A2.6. Transfert des effluents de la STEP de Fond Lahaye vers la STEP Pointe des Nègres	17
☞ Action A4.1. Fiabilisation du fonctionnement hydraulique de la station d'épuration de Dillon ..	18
☞ Action A4.3. Transfert des effluents des stations Bourg, Acajou, Long Pré et Rosière vers Gaigneron	18
☞ Action A5.2. Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome (CACEM/ODYSSI)	19
☞ Action A5.3. Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome (SICSM)	20
☐ Propositions : 2 projets innovants, en continuité de l'assainissement des EU.....	20
☞ Projet REUSE, pour la réutilisation des eaux usées à des fins d'irrigation	20
☞ Projet de Zone Libellule, pour améliorer la qualité des eaux usées en sortie de Step	21
☐ Une avancée sensible sur les 2 premières années du CdB	22
Thème B. Assainissement des eaux pluviales urbaines	22
☞ Action B1.2. Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales	22
Thème C. Pollutions industrielles, artisanales et portuaires	23
☞ Action C1.2. Diagnostic préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires	23
☞ Action C4.1. Etude sur la gestion des matériaux de dragage	24
Thème D. Pollutions phytosanitaires	25
☞ Action D2.1. Diagnostic d'exploitation pesticides sur les bassins versants prioritaires	30
☞ Action D2.4. Diffusion des résultats d'expérimentations sur les sites pilotes	25
☞ Action D3.1. Plans de désherbage communaux.....	29
Thème E. Erosion / Aménagement de l'espace.....	30
☞ Action E2.1. Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes	30
Thème F. Milieux aquatiques	30

☞ Action F1.2. Groupe de travail sur les travaux d'entretien sur cours d'eau.....	30
☞ Action F2.3. Modélisation hydro-sédimentaire de la baie	31
☞ Action F3.1. Classement de la baie de Genipa en réserve naturelle régionale	32
Thème G. Pilotage et suivi du contrat de baie	33
☞ Action G1.1. Cellule d'animation et de gestion du Contrat de Baie	34
☞ Action G1.2 : Observatoire des mesures.....	44
☞ Action G2.2 à G2.7 : Réseau de suivis	45
☞ Action G3.2. Etablissement des profils de baignade.....	48
○ Conclusion et prévisions 2013	50
○ Sources documentaires.....	53
Documents	53
Sites Internet.....	54
○ Annexes	55
Annexe 1. Les 44 structures membres du Comité de la Baie de Fort-de-France	57
Annexe 2. Membres du Bureau du Comité de la Baie de Fort-de-France	58
Annexe 3. Membres du Conseil scientifique du Contrat de la Baie de Fort-de-France	59
Annexe 4. Charte du Conseil scientifique	60
Annexe 5. Règlement intérieur du Conseil scientifique	62
Annexe 6. Tableaux de suivi de réalisation des actions (2010 et 2011/2012)	64
Annexe 6. Projet de tableau de suivi des indicateurs environnementaux	66
Le Contrat de la Baie de Fort-de-France en 2011-2012 en bref... ..	68

Synthèse du rapport 2011-2012

Les années 2011 et 2012 ont été influencées par des révisions budgétaires sévères chez tous les acteurs publics. Par voie de conséquence, les avancées observées lors des années 2011 et 2012 suggèrent une **révision du programme d'actions**. Une définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs gagnerait à être ajustée à l'actuel contexte économique, aux possibilités et à la réalité de chaque partenaire souscrivant au Contrat de la Baie de Fort de France.

Suite à l'année de lancement de la phase opérationnelle, après signature du Contrat de Baie en mai 2010, le présent rapport propose un bilan de l'avancement 2011-2012 sur les 7 thèmes du programme d'actions. Les orientations possibles pour l'année 2013 sont en outre soumises aux membres du Comité de Baie.

19 actions concernent le **thème A**, relatif à **l'assainissement des eaux usées domestiques** : 14 actions sont en cours, 3 sont terminées et 2 restent à mettre en œuvre. Les **Programmes pluriannuels d'investissement** du SICSM et de ODYSSI (CACEM) se poursuivent, en cohérence avec les documents de planification, avec des perspectives de réalisation à l'horizon 2015 voire 2025. Les opérations d'extension et de réhabilitation en cours visent à améliorer : le rayon de collecte, les performances des réseaux et le perfectionnement des stations d'épuration. L'adaptation de l'assainissement public se combine à l'effort d'assainissement non collectif (ANC), associant dans un premier temps diagnostic et sensibilisation du public. Il apparaît que face aux résultats obtenus, il sera nécessaire de donner des priorités de planification des programmes à concrétiser, et d'engager ainsi les abonnés concernés par l'ANC. Il serait probablement appréciable que le suivi de la réalisation et de l'approbation des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées sur l'aire du Contrat soit guidé par des projets centraux évaluables sur le moyen terme.

L'**assainissement des eaux pluviales** relève du **thème B**. Un bureau d'étude a été mandaté en 2011 pour élaborer un guide de recommandations, en vue de l'établissement de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales. Ce document fut restitué fin 2012, et la version finale livrée en mars 2013. La continuité de l'effort entamé en février 2010 (groupe de travail, élaboration cahier des charges, suivi de la procédure) visera à valoriser cet outil et le mettre à disposition des communes désireuses d'une méthodologie et d'un ouvrage pour la gestion des eaux pluviales. La Ville de Schœlcher a inscrit un projet en ce sens pour 2013 ; elle sera un exemple concret de mise en application.

Pour le **thème C** qui touche à la lutte contre les **pollutions liées aux activités industrielles, artisanales et portuaires**, des actions inscrites au Contrat de la Baie ont bénéficié de la dynamique enclenchée dans le cadre de l'étude partenariale sur les zones d'activité économique. La CCIM a piloté un groupe de travail œuvrant à une démarche d'ensemble, ayant conduit au diagnostic des entreprises des zones d'activité. Par le biais du forum QHSE, une étude sur les déchets d'imprimerie a été réalisée. Un guide des déchets a été mis au point et sera exploité en 2013. Une charte environnementale est prévue pour ces zones existantes. L'audit environnemental sur les concessions portuaires devrait se prolonger sur les autres activités en 2013. La mise en place progressive d'ententes entre entreprises et collectivités pour favoriser la gestion des déchets portuaires sera également mise en œuvre.

Le **thème D** vise à réduire les **pollutions phytosanitaires**. Une avancée notable est constatée en raison de la réduction des quantités importées. Par ailleurs, elle est imputable à l'engagement des acteurs du monde agricole dans des programmes complémentaires (dont le Plan Chlordécone et le EcophytoDom, copiloté par la Chambre d'agriculture et le Service de la Protection des Végétaux). Les objectifs explorés sont : i) intensifier la recherche pour réduire l'impact des molécules rémanentes comme la chlordécone, et, ii) diminuer les incidences à venir des autres produits phytosanitaires. Les sites et fermes d'expérimentation vont prolonger cette dynamique par la vulgarisation des efforts de leur démarche. Les diagnostics d'exploitation et le projet FREDON-ODE-DEAL a inscrit les plans de désherbage communaux et les bonnes pratiques en zone non agricole au cœur de cette action (par exemple au Gros Morne).

Dans le cadre du **thème E** portant sur **l'aménagement de l'espace rural et la lutte contre l'érosion**, la période 2011-2012 aura permis de concrétiser l'étude exploratoire sur le génie végétal. Le projet du CEMAGREF-PRAM portant sur la faisabilité d'une « recherche action » impliquant collectivités, organisations de producteurs (pépiniéristes) et recherche-développement a été poursuivi. En 2011-2012 un complément de cette étude a été réalisé. La mise en place d'expérimentations sur des sites pilotes, se recoupant avec les avancées en matière de fermes de référence (Plan EcophytoDom) et de fermes pédagogiques Agéris (projet Syngenta) a été réalisée. 2013 renforcera les initiatives entre les actions du Contrat de Baie et ces projets associant les problématiques liées à la pollution et la lutte contre l'érosion.

Le **thème F** concerne **la protection et l'entretien des milieux aquatiques**. En 2011-2012, des actions d'ensemble ont été lancées par la DEAL nouvellement créée (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). La réalisation d'une étude portant sur la problématique de l'hydromorphologie et de la continuité écologique des cours d'eau de la Martinique a été concrétisée. L'étude CARHYCE sur la caractérisation hydromorphologique des sites DCE a été faite et les procédures ICE sur la continuité écologique et, RHUM sur la pression hydromorphologique à l'échelle de tronçons de masses d'eau sont en cours de consultation pour le moment. Par ailleurs, l'effort de classement de la baie de Génipa menée par le PNRM, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, a avancé tout au long de la période 2011-2012, où des études préalables ont été validées et présentées aux membres de comité de concertation. Ce thème F du Contrat de Baie vise à compléter la prise en compte des enjeux martiniquais pour l'élaboration de plans de développement durables des territoires littoraux et insulaires. Enfin, un rapprochement avec le monde associatif pour la labellisation des associations accompagnant la démarche sera concrétisée en 2013 au bénéfice de la valorisation de la Baie de Fort de France.

Le pilotage et le suivi du Contrat de Baie (thème G) a été perturbé malgré son articulation autour de : i) le fonctionnement de la cellule d'animation, ii) la définition du réseau de suivis, et iii) la valorisation des profils de baignade. Concernant la cellule d'animation (G1.1), les missions assignées ont été assurées : maintenir le lien entre les différents acteurs (présentations et rencontres régulières), animation du dispositif (valorisation de l'identité visuelle et plan de communication). La visibilité du dispositif a été assurée lors des salons professionnels (Forum Bod Ianmè, Rencontres nationales sur la qualité des eaux de baignade, etc.), tandis que les activités du Conseil scientifique ont été poursuivies (août 2011 et sept. 2012) afin de conseiller et de statuer sur des dossiers officiels. Cette instance se propose de valider les études réalisées et d'améliorer la fiabilité du programme tout au long de sa durée.

En septembre 2011, le lancement du réseau de suivis des milieux aquatiques (mer et rivières) a été réalisé afin d'évaluer l'impact sur les milieux des actions du Contrat de Baie, en parallèle à l'évaluation faite pour la DCE (Directive Cadre Européenne). Un réseau d'une vingtaine de stations complémentaires de la CACEM, en mer et en rivières, vise à compléter le réseau existant en s'appuyant sur des stations de mesures existantes. Une ébauche de tableau de bord environnemental a été examinée par le Conseil scientifique (août 2011). Afin de juger de l'efficacité du programme d'actions, cet outil sera mis au point et documenté au regard des résultats obtenus sur les premières années de suivis.

Par ailleurs, l'établissement des profils de baignade s'est poursuivi sur l'aire du Contrat de Baie, en collaboration étroite avec l'ARS. La période 2011-2012 aura donc permis de constater une avancée des actions engagées ou clôturées. Le nombre d'actions enclenchées entre les années 2011 et 2012 reste fixé à 60 % (39 actions en cours), avec un taux d'actions réalisées de 10,8% (7 actions terminées) et un taux d'actions reportées de 29,2 % (23 actions non réalisées). L'année 2013 devrait voir une poursuite de l'allure obtenue, par une incitation plus marquée. L'écart entre la période 2010 et le bilan 2011-2012 est évalué par une analyse comparée des tableaux de suivi situés en annexes. Le taux d'actions reportées est imputable à la limitation des investissements.

En raison de l'évaluation DCE à l'horizon 2015, il semble dès lors opportun de prolonger le programme d'actions engagées par les parties prenantes du Contrat de Baie, associées à la CACEM, en fonction du bilan intermédiaire qui sera effectué.

Liste des principaux sigles

AC	Assainissement Collectif
ADUAM	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
AEU	Approche Environnementale de l'Urbanisme
ANC	Assainissement Non Collectif
ARS	Agence Régionale de Santé (ex-DSDS)
ASP	Agence de Services et de Paiement (ex-CNASEA)
CACEM	Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
CATER	Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières
CAESM	Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique
CCNM	Communauté de Communes du Nord de la Martinique
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
CEMAGREF	CEntre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, devenu en 2011 : IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture)
CIRAD	Centre de Coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement
CROS-GREPHY	Comité Régional d'Orientatation et de Suivi – Groupe Régional Phytosanitaire
CMT	Comité Martiniquais du Tourisme
CTCS	Centre Technique de la Canne et du Sucre
DAAF	Direction de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt
DCE	Directive Cadre européenne sur l'Eau
DEAL	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (regroupement à partir du 01/01/2011 de la DDE, de la DIREN et de la DRIRE)
DPM	Domaine Public Maritime
DSP	Délégation de Service Public
EH	Equivalent Habitant
ETP	Equivalent Temps Plein
EU	Eaux Usées
EVPP	Emballages Vides de Produits Phytosanitaires
FEADER	Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
FREDON	Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles
GREPHY	Groupe Régional PHYtosanitaire
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National

IRD	Institut de Recherche et de Développement (ex-ORSTOM)
IRSTEA	Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (Ex-CEMAGREF)
IT2	Institut Technique Tropical
ITF	Indice de Fréquence de Traitement
MAE	Mesure Agro-Environnementales Territorialisées
MEEDDAT	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
MES	Matière En Suspension
MISE	Mission Inter-Services de l'Eau
NODU	Nombre de Doses Unitaires
OMMM	Observatoire Martiniquais du Milieu Marin
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ODE	Office De l'Eau de la Martinique
OP	Organisation professionnelle
PNRM	Parc Naturel Régional de la Martinique
PDPG	Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PP	Produits Phytosanitaires
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
PRAM	Pôle de Recherche Agro-environnementale de la Martinique
REPOM	REseau de surveillance de la qualité de l'eau et des sédiments des Ports Maritimes
REUSE	Projet de Réutilisation des Eaux Usées (en sortie de STEP)
SANDRE	Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDVP	Schéma Départemental de Vocation Piscicole de la Martinique
SEMAFF	Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la ville de Fort de France
SICSM	Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
SME	Société Martiniquaise des Eaux
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPV	Service de la Protection des Végétaux
STEP	Station d'épuration
SVP	Service de Valorisation des Projets de la DGA3 (Infrastructures et Environnement), CACEM
UAG	Université des Antilles et de la Guyane
ZAE	Zone d'Activité Economique

○ Introduction

Le Contrat de Baie en ordre de marche...

La signature officielle du Contrat de la Baie de Fort de France a eu lieu le 7 mai 2010. Cette signature représente l'aboutissement de démarches et de concertations. Cette officialisation s'inscrit dans la continuité d'un agrément qui avait été donné par le Comité de Bassin de la Martinique le 19 juin 2009.

L'engagement des 44 membres (42 membres aujourd'hui) du Comité de la Baie de Fort-de-France (défini par l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2006) marquait le début officiel des 5 ans du programme d'actions. Ce Contrat vise la reconquête qualitative des eaux et des écosystèmes de la baie de Fort-de-France et de son bassin versant. Il demeure la première démarche territoriale d'envergure menée en Martinique à l'échelle d'un bassin versant.

Une dynamique confirmée au niveau des instances

En tant que structure porteuse du Contrat de la Baie de Fort-de-France, au nom du Comité de Baie, la CACEM héberge depuis septembre 2009 la cellule d'animation, afin d'assurer le pilotage et le suivi de ce dispositif partenarial et concerté.

La 3^{ème} plénière du Comité de la Baie de Fort-de-France s'était tenue le 10 décembre 2009 (à la Mairie du Lamentin), et au siège de la CACEM en fin d'année 2010. Ce fut l'occasion de présenter un second rapport d'activité, de rendre compte aux membres du Comité de l'avancement des actions au cours de cette année 1 du dispositif et de discuter de la programmation ultérieure.

Un bilan d'activité 2011-2012 impacté par la situation économique

Ce troisième rapport annuel repose sur la participation de tous les membres du Comité de Baie et des partenaires et maîtres d'ouvrages impliqués dans toutes les actions. D'une façon générale, l'activité 2011-2012 fut intense au regard de l'implication des acteurs du domaine de la gestion de l'eau et de l'environnement en Martinique. Ces années marquent toutefois le développement d'un SDAGE progressivement appliqué et en voie d'évaluation. Une synergie générale vise à atteindre la bonne qualité des masses d'eau en Martinique en 2015, conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Tout en rappelant le programme d'actions et ses priorités à moyen terme, nous nous proposons de dérouler au fil de cet exposé, les thèmes constituant le Contrat de la Baie, en précisant pour chacun d'eux l'avancement des actions en 2011-2012 et les perspectives de 2013. Nous ne visons pas à rendre exhaustif les compte rendus rapportés. Un aperçu synthétique des principales avancées et perspectives du programme d'actions seront présentées au lecteur.

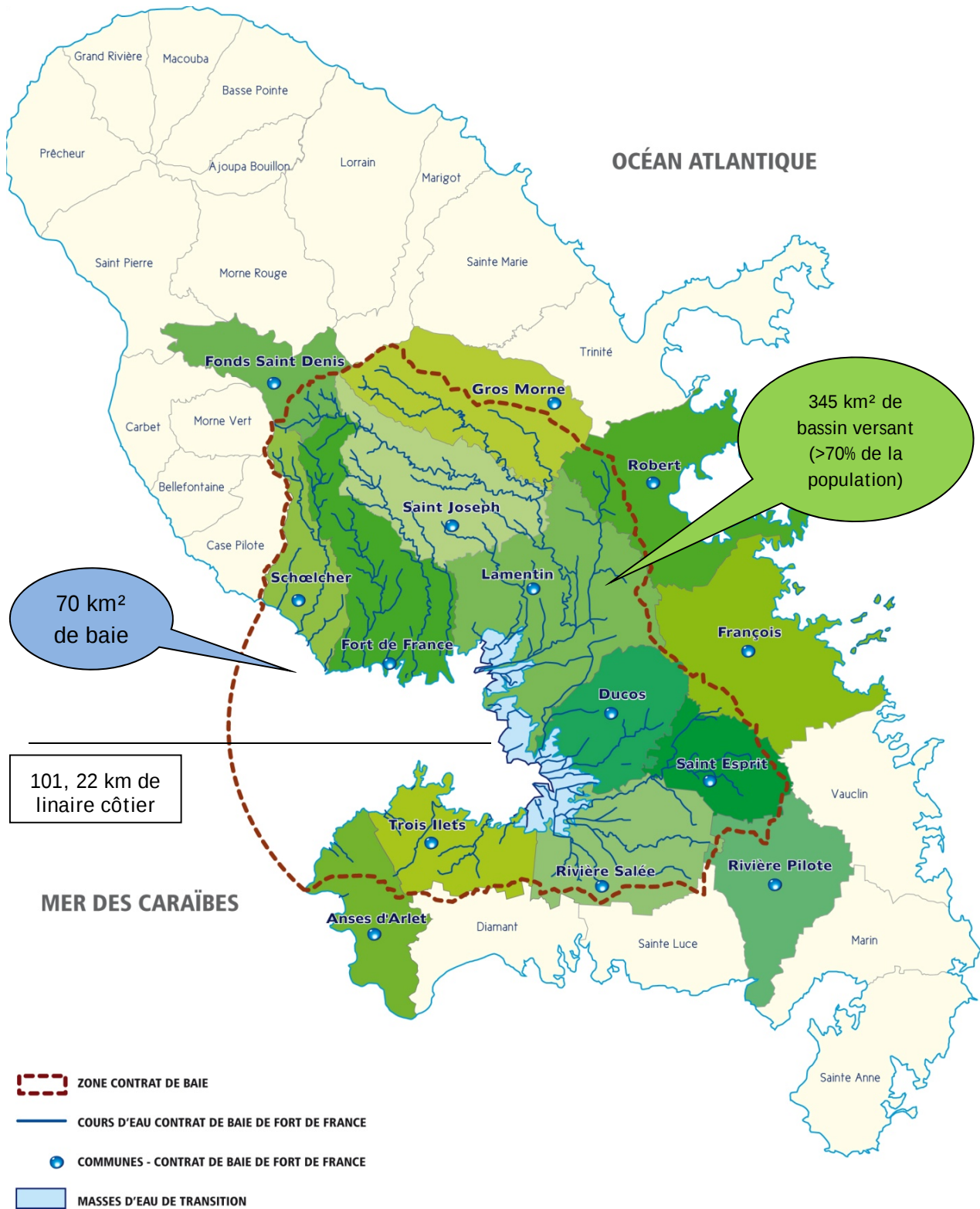
Garder le cap...

La réunion plénière du Comité de la Baie de Fort de France est l'occasion de rendre compte aux membres du Comité de l'avancement du programme d'actions.

Au-delà des fluctuations d'organisation interne, cette quatrième réunion plénière et seconde depuis la signature du programme, témoigne du maintien du cap quant au pilotage de cette première démarche de territoire mise en œuvre à l'échelle de la Martinique. Hébergée par la CACEM, la Cellule d'animation du Contrat de Baie a été renforcée en 2011 par la mise en place de **l'Observatoire des mesures**. Elle poursuit son rôle de pilote et de contrôle de la bonne mise en

œuvre de ce dispositif partenarial.

**L'aire du Contrat de la Baie de Fort-de-France,
un espace majeur pour la Martinique**



Source : CACEM, Essentiel Conseil, 2010

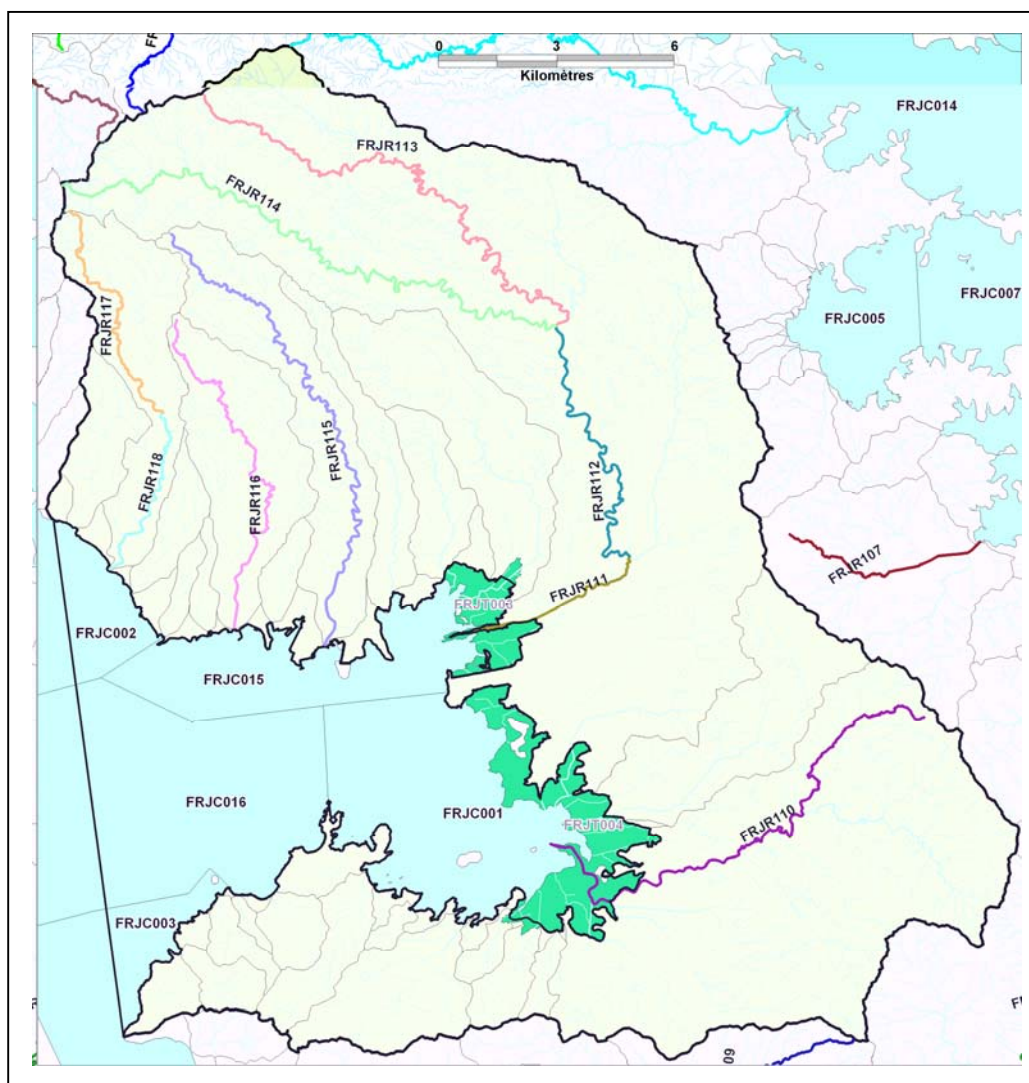
Quelques rappels sur le sujet du programme

L'outil « contrat de baie » est un dispositif contractuel issu d'une démarche volontaire et partenariale. Il permet aux acteurs (élus, administrations, usagers, organismes socioprofessionnels et institutions) de **définir d'une manière globale et concertée un programme d'actions** sur 5 ans pour assurer le **maintien de la qualité des eaux** ou sa restauration et des **milieux aquatiques** de ce territoire.

L'intérêt de cette démarche est de prendre en compte les problématiques majeures liées à l'eau (qualité des écosystèmes marins, qualité des eaux de baignade, qualité des cours d'eau,...) sur un territoire pertinent et cohérent (une baie et son bassin versant), comme illustré sur la figure précédente, en impliquant l'ensemble des acteurs et des usagers de ce territoire (14 communes).

Le Contrat de la Baie de Fort-de-France est concerné par plusieurs masses d'eau (cf. figure ci-dessous) : des **masses terrestres** ou rivières (codifiées FRJC), des **masses de transition** (FRJT) et des **masses d'eau côtières** (FRJC). Pour toutes, une bonne qualité est attendue en 2015.

Les masses d'eau concernées par le territoire du Contrat de la Baie de Fort-de-France

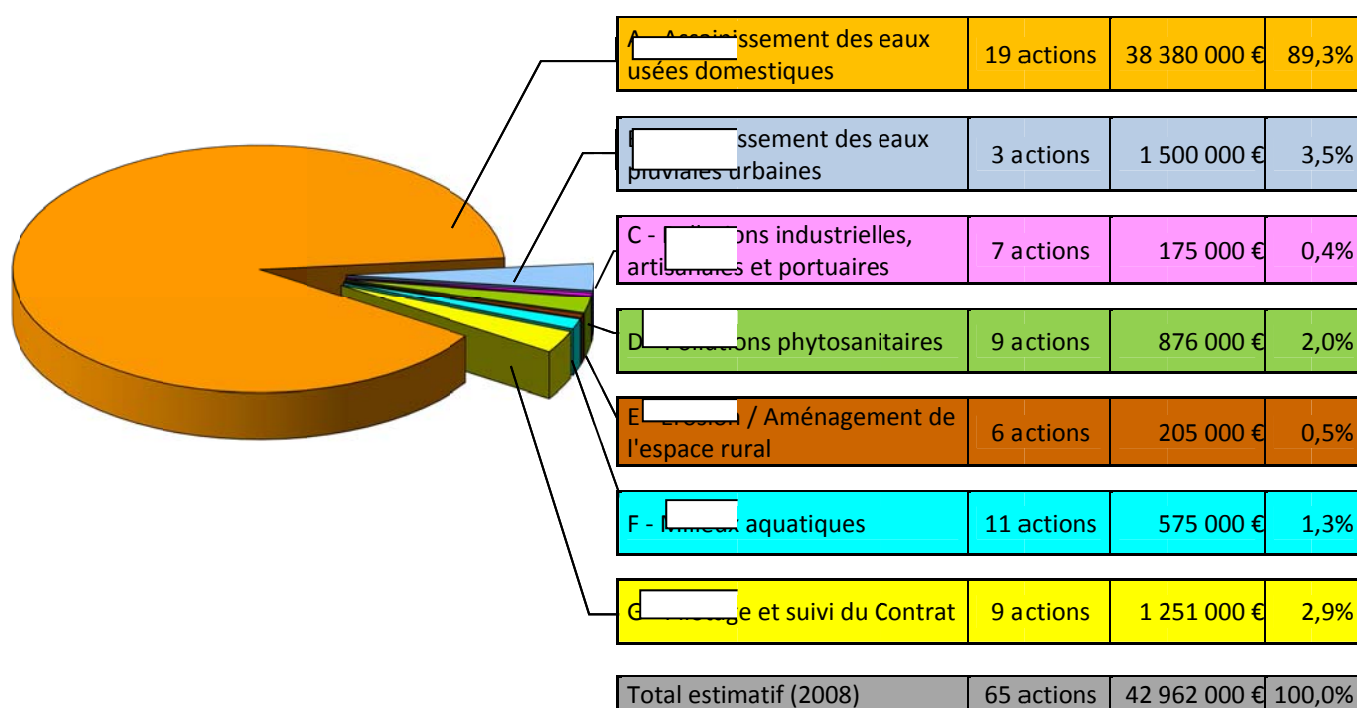


Réalisation : Ex DIREN, 2010

Rappel sur le programme d'actions

Suite à l'ajout de l'action sur les profils de baignade en 2009, le programme comporte à ce jour **65 actions**, déclinées en **7 thèmes**, pour un montant prévisionnel estimé, lors de la constitution du dossier de candidature, à **42 962 000 €** (CACEM, SCE, 2008-1 ; 2008-2).

Répartition par thème du montant estimatif du programme d'actions



Ce dispositif entend se positionner comme modèle en termes de démarche territoriale à l'échelle de la Martinique. Une étroite collaboration avec les autres démarches en développement est attendue (Contrat de littoral, Contrat de Rivière du Galion) et la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) menée sur le Robert.

Toutes visent à répondre aux orientations fixées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelon local (Comité de Bassin de la Martinique, DIREN, 2010-1 ; 2010-2). La collaboration ainsi mise en place, en coordination avec la DEAL et l'ODE, devraient favoriser l'atteinte des objectifs du SDAGE sur les territoires concernés.

Au-delà de ce réseau des 4 démarches territoriales, nous nous proposons d'apporter, au fil des pages du présent rapport, quelques précisions sur certains acteurs concernés par le Contrat de la Baie de Fort-de-France, et de préciser le contexte évolutif dans lequel s'inscrivent les actions présentées.

Rappel des priorités retenues en 2010

Partant des 6 actions retenues comme prioritaires en 2009, la programmation proposée en 2010 a mis l'accent sur une vingtaine d'actions (Plénière du Comité de Baie du 10 déc. 2009) :

Act°	Programmation 2010	Montant 2009-2010	Maîtres d'ouvrages actuels ou pressentis
Th A	Assainissement des eaux usées domestiques : Poursuite des Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI)		SICSM, CACEM/ODYSSI
B1.2	Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales		CACEM
B1.1	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (pluriannuel)	300 000 €	Communes
C1.2	Etude diagnostique préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires	20 000 €	CACEM, CCIM
C1.3	Audits environnementaux sur les sites d'activités industrielles, artisanales et commerciales	20 000 €	CACEM, CCIM
C1.4	Audits environnementaux des activités portuaires	20 000 €	CACEM, CCIM
C4.1	Etude sur la gestion des matériaux de dragage (sur 2 ans)	25 000 €	Département, CACEM, CCIM
D2.1	Réaliser des diagnostics d'exploitation pesticides	50 000 €	OP et PRAM
D3.1	Plans de désherbage communaux	20 000 €	Communes
E3.2	Exploration autour du génie végétal		Communes, CACEM, CAESM, CEMAGREF-PRAM
F1.1	Définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	12 000 €	CACEM ou DIREN
F1.2	Groupe de travail sur les travaux d'entretien sur cours d'eau		DIREN, CACEM, Région
F1.6	Réaliser des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques (sur 2 ans)	35 000 €	DIREN, Région
F3.1	Classement de la baie de Génipa en réserve naturelle régionale		Région
G1.1	Cellule d'animation et de gestion du contrat de baie (montant annuel)	100 000 €	CACEM
G2.1	Définition du réseau de suivi à mettre en place dans le cadre du Contrat de Baie (engagé sur 2009)	50 000 €	CACEM / DIREN
G2.2	Suivi de l'état de santé des peuplements coralliens de la baie		CACEM
G2.3	Suivi des paramètres hydrologiques des eaux marines de la baie		CACEM
G2.4	Suivi de la contamination des sédiments et des organismes vivants par les micropolluants		CACEM
G2.5	Suivi du transport solide de certains cours d'eau et mobilisation au niveau de la baie		CACEM, CAESM, Département
G3.2	Etablissement des profils de vulnérabilité des eaux de baignade		Communes, intercommunalités, ARS, ODE
	Une vingtaine d'actions à suivre en 2010 de façon prioritaire		

Un taux de réalisation en progression lente

Ce troisième rapport annuel qui a bénéficié comme les précédents de l'engagement des membres du Bureau et du Comité de Baie. Toutes les contributions n'ont cependant été pu collectées...

Pochette du Dvd présenté pour la candidature
au Club des Plus belles baies du Monde



Source : Essentiel Conseil, 2011

Ce document présente en premier lieu, l'avancement des projets qui ont été réalisés en 2011-2012 d'une part, puis les conclusions et orientations possibles pour l'année 2013.

○ Avancement de la programmation et perspectives par thème d'action

Thème A. Assainissement des eaux usées domestiques

□ *Une révolution à l'échelle du territoire*

Parmi les problématiques d'aménagement des infrastructures, les acteurs se mobilisent pour le développement des points suivants :

- **Réseaux séparatifs** afin d'améliorer la problématique d'intrusion des eaux pluviales parasites dans le réseau d'assainissement des eaux usées et le déversement des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales ;
- Nécessaire **modernisation du système de collecte** (tout à l'égout) et de son système de contrôle ;
- Révision **ANC** et des mini-stations aux systèmes d'assainissement autonome, tant dans la gestion que dans les techniques disponibles ;
- Engagement de tous les acteurs, des particuliers aux différents professionnels impliqués dans ces filières, en passant par les élus.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'eau, des progrès relatifs ont été obtenus à partir des **réseaux historiques en cours de rénovation**. Un programme de modernisation très ambitieux a été entrepris afin de rendre la situation plus satisfaisante.

Les Programme Pluriannuels d'Investissement (PPI) ont été mis au point pour établir de nouvelles avancées et par ailleurs, la préparation de Schémas directeurs d'assainissement des eaux usées constitue une volonté de progrès.

□ *L'évolution institutionnelle pour la gestion de l'eau*

Sur le territoire de la CACEM, la maîtrise d'ouvrage des programmes d'investissement en eau et assainissement a été confiée à ODYSSI, excepté pour les investissements en eau potable sur les territoires de Saint-Joseph et du Lamentin effectués par le SICSM. La CACEM réalise les documents de programmation. C'est dans ce cadre qu'a été **validé en 2011 le Programme d'assainissement communautaire**.

Le Bureau d'Etude SAUNIER a été mandaté pour réaliser ce programme d'assainissement des eaux usées, qui présente les perspectives de travaux à réaliser à l'horizon 2015 et 2025, sur la base des zonages d'assainissement communaux. Après validation par les instances communautaires (notamment par le Conseil communautaire du 08/04/11), ce document de programmation a été transmis aux services de l'Etat, à l'ODE, et aux communes concernées.

Sur cette base, devra désormais être appliqué, en fonction des capacités financières de la régie communautaire ODYSSI, le **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)** pour l'assainissement des eaux usées. Incluant les investissements à effectuer annuellement, ce PPI est présenté aux instances communautaires pour validation par les élus de la CACEM.

Parallèlement, la tarification en eau et assainissement, en rapport avec ce programme d'investissement, fait également l'objet d'une validation de la CACEM.

En ce qui concerne l'exploitation des services, à compter du 1^{er} janvier 2013 l'exploitation du service d'assainissement collectif du Lamentin a été transférée de la SME vers la régie ODYSSI, par une décision du conseil communautaire du 29 juin 2012, au motif de l'intérêt général.

En 2012, les travaux de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ont débouché sur un projet de syndicat unique pour la gestion de l'eau et de l'assainissement. Il est prévu que ce syndicat soit opérationnel au 1^{er} janvier 2014. La prise en compte des démarches de territoire (contrats de rivière, de baie, ...) par ce futur syndicat n'a pas été envisagée.

❑ Programmes communautaires et PPI

Nous rappelons que sur les 19 fiches actions de ce thème A :

- ☞ 9 relèvent de la programmation de ODYSSI ;
- ☞ 8 relèvent du SICSM (avec la collaboration de la SME pour ce qui relève de la DSP) ;
- ☞ 1 relève à la fois d'ODYSSI et du SICSM ;
- ☞ 1 relève des particuliers.

➤ Action A1.1. Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement collectifs (CACEM/ODYSSI)

Trois types d'indicateurs ont été proposés pour cette fiche, le premier étant retenu pour mesurer l'avancement de l'action.

↳ 1^{er} indicateur : linéaire de réseau à diagnostiquer

Réalisées, d'une part, par ODYSSI pour Fort-de-France, Saint-Joseph et Schœlcher et, d'autre part, par la SME pour Le Lamentin, les **activités de diagnostic** relevant de cette fiche action sont **en plein essor**. Sur Le Lamentin, l'ensemble du réseau a déjà été diagnostiqué par la SME, tandis que les équipes dédiées d'ODYSSI sont en train d'être renforcées, afin de satisfaire aux opérations à venir. L'objectif à atteindre est de 15 km/an, soit environ 4% du linéaire total (379 km) sur les 3 communes couvertes par ODYSSI.

Avec une trentaine de kilomètres diagnostiqués entre 2010 et 2012, cet objectif annuel est atteint à 66%. L'objectif cumulé par rapport à 2015 est atteint à 50 %.

Une importante opération a été réalisée sur l'ensemble du bassin versant de Godissard, pour un linéaire de réseau diagnostiqué d'environ 18 km (secteurs HUBERT, HIBISCUS, VAL FLOREAL, BERGES DE BRIANT, RAVINE BLANCHE, PRECART, MORNE COCO, MORNE VENTE, DESROCHER, LES VALLONS DE BALATA, LOTISSEMENT L'EVENTE, CITE DE BRIAND ET GODISSARD).

Le coût, le diagnostic des réseaux se fait en deux étapes :

- une **préparation du réseau** (entretien, curage), afin de le rendre visitable par les caméras d'inspection et, évaluer sa capacité à recevoir les effluents. Un marché à bon de commande a été lancé pour cette étape (mise à niveau des regards, mise en conformité des ouvrages),
- puis le passage d'une caméra, l'enregistrement vidéo et le décryptage, afin d'**identifier les travaux** à effectuer.

↳ 2^{ème} indicateur : diagnostic du fonctionnement des postes de refoulement

Le diagnostic des postes de refoulement avait été **réalisé dans le cadre du zonage** : il s'agissait alors en 2009 de réaliser une photographie de l'existant. Pour 2010-2011, il a été prévu une étude sur la qualité de fonctionnement de ces postes, de façon à évaluer leur capacité à recevoir et à améliorer leurs performances (refonte du poste, changement des pompes hydrauliques, etc.).

Cette étude, venant compléter le diagnostic préalable, intègre la réhabilitation des postes existants : 38 sont concernés sur un total de 45, pour le périmètre géré par ODYSSI (Schœlcher, Fort-de-France, St-Joseph), auxquels s'ajoutent les nouveaux postes. **Ces opérations se sont terminées en 2012 et ont permis de remettre en état les installations.**

↳ 3^{ème} indicateur : diagnostic du fonctionnement des STEP

Les Stations d'épuration (STEP) publiques font l'objet d'autosurveillance. Elles sont soumises aux contrôles annuels de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) et de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE). De plus, tous les 4 ans, un audit du parc des stations est réalisé par le Conseil général et la DEAL. Les 6 STEP relevant d'Odyssey (Pointe des Nègres, Dillon I, Dillon II, Chateauboeuf, Godissard, Fond Lahaye) font ainsi l'objet de contrôles réguliers, dont rendent compte les rapports de performance.

Parallèlement, les mini STEP privées font l'objet de diagnostics périodiques afin d'établir l'état des lieux. Elles sont visitées à cet effet par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)¹. Le diagnostic portait en 2010 sur environ 135 stations. Cette activité s'est étoffée à partir de 2011. Un rapport obligatoire est prévu tous les deux ans sur certaines stations.

A noter que la plupart des réseaux des mini STEP sont hors normes et nécessitent une réhabilitation. Les prestations d'entretien et de réhabilitation peuvent être prises en charge sur demande motivée des syndicats (ODYSSI, 2009).

➤ **Action A 1.2. Diagnostic détaillé des ouvrages d'assainissement collectif (SICSM)**

Les principaux ouvrages d'assainissement collectif concernés par le contrat de baie ont tous fait l'objet d'un diagnostic complet afin de connaître l'état non seulement des équipements présents mais aussi des processus. Pour un bon nombre de ces ouvrages, des travaux ont été réalisés ou sont prévues :

A la STEP Pays Noyé (Ducos), une réhabilitation de la station d'épuration (via un mandataire) est prévue. Le début des études est prévu pour la fin 2013.

A la STEP Grand Case (Rivière-Salée) des travaux de reprise du génie civil ont été entamés sur la station d'épuration. Le projet de STEP intercommunale Ducos / Saint-Esprit / Rivière-Salée est en cours de développement.

¹ Pour la CACEM : Délibération N°CC.05-86//2010 portant approbation de la prise de compétences Entretien et Réhabilitation des Installations d'Assainissement Non Collectif – Tarification des nouvelles prestations du SPANC.

A la STEP Anse Murette (Trois-Ilets), les travaux de réhabilitation sont achevés depuis fin 2012.

A la STEP Petit Fond (Saint-Esprit), des travaux de réhabilitation légers ont été effectués : i) la remise à niveau des équipements de télésurveillance de la STEP Petit Fond et des PR Petit Fond et Hôpital, ii) le déplacement des armoires de commande, iii) la mise en place des équipements de comptages et d'analyses en entrée et en sortie de la STEP et, iv) la réfection de la voirie d'accès à la STEP.

La SME a réalisé les changements des équipements d'aération (pont brosse).

Le SICSM va entamer en 2013, les études portant sur la réhabilitation et l'extension de la STEP Petit-Fond. Cette opération sera menée par un mandataire : la SEMSAMAR. Ces stations d'épuration seront réhabilitées afin de pouvoir assurer une épuration efficace des effluents d'eaux usées le temps, de la réalisation de la futur STEP intercommunale.

➤ **Action A 2.1. Extension de la collecte des eaux usées (SICSM)**

Sur les communes concernées par le contrat de baie, le SICSM a prévu plusieurs opérations d'extension du réseau public de collecte des eaux usées.

Entre 2011 et 2012, plusieurs quartiers ont été raccordés au réseau public de collecte des eaux usées : Syndic (Ducos) et Vatable (Trois-Ilets).

En 2013, des projets de raccordements sont aussi en cours d'étude : Fond Panier (Ducos), Bourg du Saint-Esprit.

Il faut aussi signaler que le SICSM réalise de nombreux raccordements au réseau public de collecte des eaux usées suite aux demandes des mairies. Au 2^e semestre 2013, un marché à bon de commande permettra la réalisation des extensions du réseau public de collecte des eaux usées.

➤ **Action A2.2. Extension de la collecte des eaux usées (CACEM/ODYSSI)**

Comme l'action A2.1, l'action A2.2 comprend la réalisation de réseaux de collecte et le raccordement des riverains au réseau. La hiérarchisation des interventions s'est faite à partir des résultats du programme d'assainissement communautaire (CACEM / ODYSSI). Plus de 12 millions d'euros sont prévus pour assurer les travaux inscrits sur cette fiche action. Le linéaire de réseau posé dépend d'ODYSSI pour les 4 communes et les projets réalisés entre 2011 et 2012 sont les suivants :

- Extension du réseau d'assainissement collectif au quartier Anse Collat – Bas Lido – Norley à Schoelcher (1 300 équivalents habitants – 2 000 000 € HT),
- Extension du réseau d'assainissement collectif au quartier Enclos à Schoelcher (500 équivalents habitants – 700 000 € HT),
- Extension du réseau d'assainissement collectif au quartier Goureau à Saint Joseph (200 équivalents habitants - 850 000 € HT),

Les études d'extension de réseau d'assainissement collectif lancées durant cette période sont les suivantes :

- Extension du réseau d'assainissement collectif au quartier Kerlys Eaux Découpées / TSF tranche 3 à Fort de France (950 équivalents habitants – 2 200 000 € HT),
- Extension du réseau d'assainissement collectif sur le versant ouest de la Route des Religieuses à Fort de France (1 200 équivalents habitants – 2 800 000 € HT),

- Extension du réseau d'assainissement collectif au quartier Espérance à Fort de France (850 équivalents habitants – 1 800 000 € HT),
- Extension du réseau d'assainissement collectif au quartier Rosière Voie n°2 à Saint Joseph (830 équivalents habitants – 1 200 000 € HT),

Les travaux sont programmés pour démarrer au cours de l'année 2014.

Travaux d'extension de réseau (gravitaire et refoulement)



Pose de regard



Clichés : A. MITERO, ODYSSI

L'objectif à atteindre, en termes de population complémentaire à collecter, correspond à 5% de la population des 4 communes concernées. Il s'agirait ainsi de parvenir à desservir 70% de la population communale, soit environ 3 500 logements complémentaires à collecter et 8 300 habitants, selon les hypothèses de départ (CACEM, SCE, 2008-1 ; 2008-2).

Le taux de linéaire posé (avec un objectif de 4 km/an) et le taux de desserte, respectivement de 30 et 20% à l'issue du bilan 2009, ont sensiblement progressé et devraient connaître des avancées ultérieurement.

➤ Action A2.4. Réhabilitation des réseaux défectueux (SICSM)

Sur les communes concernées par le contrat de baie, le SICSM a prévu plusieurs opérations concernant la réhabilitation du réseau public de collecte des eaux usées.

Pour la commune de **Ducos**, plusieurs projets de réhabilitation de réseaux sont en cours depuis 2011 :

- une opération concernant le réseau EU de Pays Noyé et de Rivière-Pierre,
- le raccordement du quartier Canal au réseau public du bourg de Ducos.

Sur la commune des **Trois-Ilets**, plusieurs postes de refoulement seront réhabilités.

En 2012, le SICSM a déjà lancé une campagne de **diagnostic des réseaux existants** afin de pouvoir disposer d'une liste de travaux à réaliser à la mise en service de ce marché à bon de commande.

Il est important de noter que la collectivité disposera à compter du second semestre 2013 d'un marché à bon de commandes « réhabilitation du réseau public de collecte des eaux usées » ce qui permettra à la collectivité et traiter de ce sujet plus en profondeur.

➤ **Action A2.5. Réhabilitation des réseaux défectueux (CACEM/ODYSSI)**

L'action de réhabilitation des réseaux défectueux sur le territoire d'ODYSSI est en cours, avec le lancement de marchés à bon de commande. L'indicateur de performance usuellement retenu est un taux de 5% de réseau réhabilité par an. Cependant, de part l'engagement important que représentent les études de conception, **cette action peut être considérée comme réalisée à 30%**, indépendamment du lancement des travaux.

D'importants travaux ont été réalisés sur Dillon d'un montant de 3 millions d'euros HT sur 2 ans, sur le secteur notamment de Dallas. Ces zones se caractérisent par d'importantes proportions de réseaux en mauvais état, datant de 15 à 20 ans et contenant de surcroît de l'amiante ciment. D'où une nécessaire réhabilitation opérée sur Dillon, qui représente $\frac{1}{4}$ de la surface totale des réseaux.

L'opération de transfert des effluents d'acajou vers Gaigneron a permis en 2011 de reprendre 1 415 mètres linéaires de réseaux défectueux sur le Lamentin. De même, 500 mètres linéaires de réseaux d'assainissement collectif ont été reposés sur le Boulevard Maurice Bishop en 2012 dans le cadre des travaux d'aménagement du TCSP. Il prévu de continuer ces travaux sur un linéaire de 2 800 mètres d'ici à 2014. Les travaux déjà effectués représentent un investissement de 3,1 millions d'euros HT.

Des travaux préparatoires sont également en cours pour l'automatisation du réseau sous vide du centre-ville de Fort-de-France.

➤ **Action A2.6. Transfert des effluents de la STEP de Fond Lahaye vers la STEP Pointe des Nègres**

Cette action comprend la construction de la canalisation de transfert des effluents de la station d'épuration de Fond Lahaye vers la station d'épuration de la Pointe des Nègres, ainsi que la réalisation des postes de relevage nécessaires pour assurer le transfert des eaux usées du centre de ville de Schœlcher vers la Pointe des Nègres.

Ces travaux sont programmés par ODYSSI dans son plan pluriannuel d'investissement, conformément au programme d'assainissement communautaire de la CACEM.

STEP de Fond Lahaye



Source : ODYSSI

La première tranche, relative à l'extension du réseau et à l'installation de 2 postes de pompage, est lancée (travaux en cours d'un montant de 430 000 € HT). Les travaux sur les quartiers Bas Lido, Norley et Enclos va ainsi permettre de raccorder 500 EH. Ces investissements vont ainsi favoriser l'amélioration de l'environnement des administrés et de la qualité des eaux de baignade du bourg de Schœlcher. **Vu l'avancement de la première tranche, le niveau de réalisation de cette action A2.6 est de 50%.**

La deuxième tranche, qui va véritablement consister à supprimer la station de Fond Lahaye, sera ensuite programmée par les élus de la CACEM. Entre temps, les investissements de réhabilitation réalisés sur la station permettent déjà une meilleure qualité de rejets, dans l'attente du transfert. Cette opération est associée au projet d'aménagement du bord de mer de Fond Lahaye par l'agence des 50 pas géométrique. Les études sont en cours.

➤ **Action A4.1. Fiabilisation du fonctionnement hydraulique de la station d'épuration de Dillon**

Cette action est actuellement au stade de la phase d'étude, portant **le taux de réalisation à 20% pour l'année 2012**. Il est prévu l'installation d'une bache tampon en entrée de station (bassin d'écrêtage). Cette action permettra d'optimiser le fonctionnement de la station par temps de pluie.

Le transfert des effluents de la station d'épuration de Châteauboeuf vers celle de Dillon est en service depuis le mois de novembre 2012. L'investissement réalisé représente un montant de travaux de 2,8 millions d'euros HT.

STEP de Dillon



Source : Odysse

➤ **Action A4.3. Transfert des effluents des stations Bourg, Acajou, Long Pré et Rosière vers Gaigneron**

L'objectif de la fiche action, telle qu'initialement conçue, était :

- d'une part, de supprimer des stations d'épuration dont les ouvrages et les équipements en mauvais état ne permettent pas d'assurer un fonctionnement satisfaisant et des rendements épuratoires suffisants (stations Acajou et Long Pré au Lamentin et station Rosière à St-Joseph) ;
- d'autre part, de transférer les effluents collectés vers une station d'épuration plus récente ayant un fonctionnement satisfaisant et des performances épuratoires poussées (station Gaigneron au Lamentin mise en service en 2002).

Le résultat attendu de ce transfert est notamment une diminution du risque d'eutrophisation de la baie (diminution des flux d'azote et de phosphore arrivant en baie de Fort-de-France). L'amélioration de la qualité des cours d'eau et ravines qui reçoivent actuellement les rejets des stations d'épuration supprimées est également attendue. **L'avancement de cette action A4.3 peut être évalué à 20%**, en tenant compte du cumul d'opérations visant à satisfaire à ce projet d'envergure.

Station d'épuration de Rosière

Cependant, face au délai requis pour cette opération de transfert, il a été jugé nécessaire, dans l'attente, d'effectuer des travaux de mises aux normes de la station d'épuration de Rosière. ODYSSE a ainsi réalisé en 2010 la nouvelle voie d'accès à la station d'épuration de Rosière sur un linéaire d'environ 100 mètres (y compris enfouissement des réseaux) et a conforté le talus au niveau du point de rejet des effluents par la réalisation d'un mur en paroi clouée.

En août 2011, la station d'épuration a été équipée d'une filière de déshydratation des boues de type centrifugeuse qui est opérationnelle depuis cette date. Le montant des travaux consacré à la remise aux normes de la station d'épuration est de 1,7 millions euros HT.

➤ **Action A5.2. Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome (CACEM/ODYSSI)**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) d'ODYSSI intervient sur les 4 communes de la CACEM, tant pour le contrôle initial des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées, que pour celui des installations existantes. Celles-ci sont estimées à 20 000 sur le territoire de la CACEM (ODYSSI, 2010).

Le cumul des visites de contrôles effectuées est passé d'un peu moins de 5 000 en 2009 à 15 121 en 2012.

COMMUNES	Nombre de dispositifs diagnostiqués	% de non-conformité des installations
SCHOELCHER	1 421	97
SAINT JOSEPH	3 236	95
LAMENTIN	5 778	81
FORT DE FRANCE *	4 686	95
TOTAL	15121	92

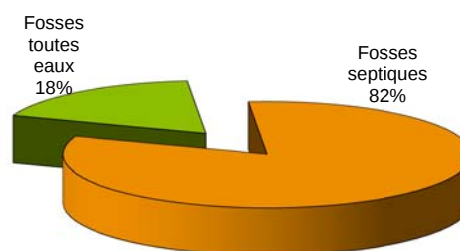
* 70 % des dispositifs ont été diagnostiqués sur Fort de France en 2012. Il reste à mener en 2013, 2 500 visites pour terminer les enquêtes sur cette commune.

Ceci porte à 86 % le taux d'avancement de cette action A5.2.

Sur les installations existantes contrôlées, les agents du SPANC ont identifié un prétraitement relevant à 82% de fosses septiques et à 18% de fosses toutes eaux (cf. figure 6).

Lors de ces contrôles, en apportant des conseils aux administrés, le SPANC joue activement son rôle en matière d'urbanisme et d'environnement.

Type de prétraitement en ANC sur le territoire d'ODYSSI



Source : ODYSSI

Selon les critères de l'arrêté du 06 mai 1996, 92% des installations existantes ressortent comme étant non-conformes (ODYSSI, 2012), avec deux incidences selon l'âge des installations :

- Les plus anciennes (habitation construites avant le 21/10/98) sont à contrôler rapidement afin de faire des préconisations ;
- Les plus récentes, construites après cette date, sont réhabilitées, comme le prévoit l'arrêté du 7 septembre 2009.

➤ Action A5.3. Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome (SICSM)

Depuis le lancement de l'action en 2010, le diagnostic « Etat des lieux de l'existant » est poursuivi plus en profondeur. La phase opérationnelle de terrain est terminée depuis 2011 tandis que le Bureau d'étude mandaté procède à l'analyse des données récoltées.

Pour le périmètre du contrat de la baie de Fort de France et les communes des Trois Ilets, Ducos, Anses d'Arlet, le tableau suivant présente l'effort du diagnostic pratiqué.

**Les communes du bassin versant de la Baie de Fort de France
où ont été effectués des diagnostics ANC**

Commune	Nombre de diagnostic réalisés
Anse d'Arlet	598
Trois Ilets	333
Ducos	1470
Rivière-Salée	1435

En 2012, il apparaît que sur les ouvrages existants, que 98 à 99 % des installations présentent une non-conformité des ouvrages d'ANC.

Les causes générales de non-conformité sont les suivantes:

- Absence totale de système,
- Uniquement du prétraitement (fosse septique en béton à charbon ne collectant que les eaux vannes),
- Fosses inaccessibles et non visitables et/ou sous dimensionnées,
- Absence totale de dispositif de traitement après la fosse,
- Eaux ménagères non raccordées à la fosse ; souvent rejetées à l'état brut dans le milieu naturel (parcelle, ravine, réseau d'eaux pluviales, mer...),
- Absence d'entretien (vidange de la fosse).

Les conséquences prévisibles sont :

- L'impact sur la santé des baigneurs (rejets d'eaux non ou mal traitées),
- La détérioration sociale dans le voisinage (nuisances olfactives et écoulements),

Les prévisions d'action en 2013 visent à faire reconnaître la nécessité de mener une opération urgente pour la réhabilitation des installations ANC afin de préserver la salubrité publique, l'environnement, et l'attractivité des sites touristiques.

❑ **Propositions : 2 projets innovants, en continuité de l'assainissement des EU**

➤ **Projet REUSE, pour la réutilisation des eaux usées à des fins d'irrigation**

Dans les années 2000 l'exploitation agricole Petit Morne (filiale de Lareinty SA) a subi de plein fouet l'impact de deux carêmes secs. Cette exploitation est la dernière à prélever sur la rivière Lézarde, et malgré les « tours d'eau » prévus par les autorités en période de pénurie, la capacité de prélèvement a été quasi-nulle dans la rivière au niveau du Lareinty (voir carte des prélèvements autorisés en 2012 – données Chambre d'Agriculture).

L'exploitant a donc envisagé de recourir à la réutilisation des eaux usées de la station de Gaigneron, située à proximité des parcelles cultivées. Le besoin global en eau pour l'irrigation des 200 ha de plantations de bananes est d'environ 10 000 m³/jour en saison sèche. En carême sec, seuls 20% des besoins en eau sont actuellement couverts.

Le prélèvement (soit environ 2 000 m³/jour – rejet conforme) se ferait par piquage sur la canalisation rejetant les eaux vers la Lézarde, les eaux seraient stockées dans un bassin de 4000m³, puis feraient l'objet d'un traitement complémentaire pour obtenir la qualité nécessaire à la réutilisation agricole.

La réutilisation implique un traitement complémentaire des effluents et permet :

- **de réduire la charge polluante** en azote, phosphore, bactériologie, aujourd'hui **rejetée dans la rivière Lézarde** puis dans la baie de Fort-de-France, ceci en cohérence avec les objectifs du contrat de baie,
- **de diminuer les prélèvements** dans la rivière Lézarde.

L'ODE est favorable à ce projet et l'accompagne. Un travail préalable a été réalisé avec les services de l'Etat (étude de faisabilité de la DAF, examens du dossier par la Police de l'eau). Un accord satisfaisant a été obtenu suite à la levée de différents blocages : autorisation d'utiliser les eaux usées après traitement, valorisation des eaux traitées pour l'irrigation de la banane (et non plus de la canne), bien faire valoir l'argument d'économie d'eau et éviter de nouveaux prélèvements sur l'eau potable.

Au niveau de la CACEM, quatre passages en commission eau assainissement, d'octobre 2009 à février 2012, ont été nécessaires pour répondre aux interrogations des élus sur ce projet (notamment avis préalable demandé à l'ARS, et réclamation d'un traitement plus poussé).

L'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts, sécurise la démarche en fixant désormais les prescriptions sanitaires et techniques applicables.

La CACEM a donc délibéré favorablement pour la réutilisation des eaux usées traitées de Gaigneron le 30 mars 2012. Lareinty SA élabore actuellement le dossier de demande d'autorisation.

Dans ce cadre, la CACEM a demandé à ODYSSI de fournir l'eau du forage d'eau LAF1 de la nappe du Lamentin à l'exploitation Petit Morne, pendant 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2013, le temps que le projet REUSE soit opérationnel (dossier de déclaration de prélèvement accepté par la police de l'eau- 17 août 2012).

Prélèvements d'eau sur le bassin versant de la Lézarde (données Chambre d'Agriculture – prélèvements autorisés 2012)



➤ **Projet de Zone Libellule, pour améliorer la qualité des eaux usées en sortie de Step**

Ce projet latent, n'a pas abouti en raison de diverses demandes de financement (programmes Best, Stratégie Nationale de la Biodiversité) n'ont été couronnées de succès. Néanmoins, afin de maximiser la possibilité d'accès à ces financements dans le cadre d'un **programme de recherche appliquée**, l'objectif d'**établir un partenariat avec un acteur académique officiel** ou un centre de recherche fondamentale (type UAG) sera privilégié.

Ce projet Libellule converge avec une action programmée par l'ODE, en lien avec le suivi des milieux qui sera réalisé en sorte de grosses Step à la Martinique : révision des protocoles, des molécules à suivre, etc...

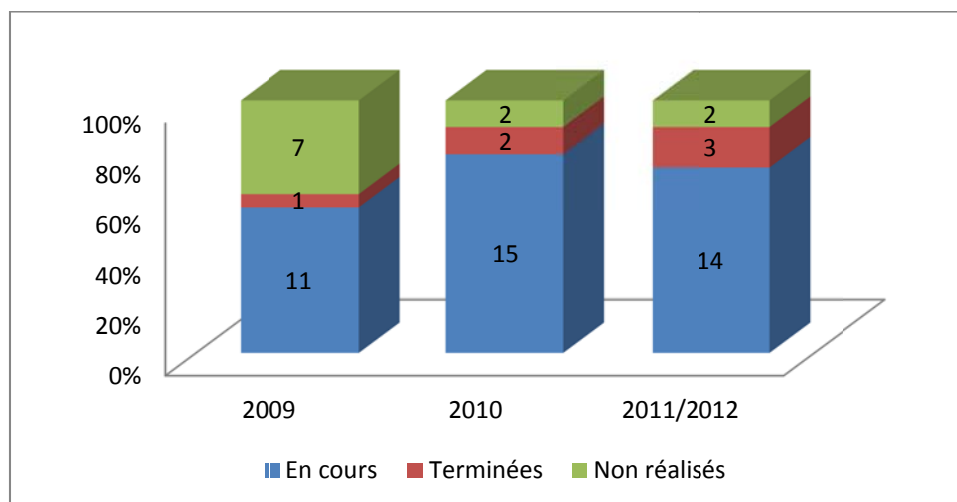
Les membres du Bureau du Comité de Baie ont validé l'idée de poursuivre la réflexion autour de ce projet, en insistant sur les remarques faites admises le 14/12/11 sur la mise en place d'un projet moins couteux. Les campagnes exploratoires en cours (ODE) documentent les questions relatives à l'emprise foncière, à l'adaptation du dispositif au contexte martiniquais, à l'opportunité générale associée au regard des substances dites émergentes détectables dans les eaux en sortie de Step, ainsi que sur la question du portage du projet.

Une nouvelle stratégie est à définir avec la Région tout en explorant les possibilités de financement sur la mesure 4.4. Biodiversité, du FEADER. **Une réunion de concertation est à planifier en ce sens, en repartant sur une étude d'opportunité**, et en associant notamment à cette réflexion le PNRM, le Conseil régional et l'ODE, voire les autres partenaires impliqués dans le portage initial du projet.

❑ Une avancée sensible sur les 3 premières années du CdB

Le thème A est tributaire de la capacité financière de chaque intervenant. Compte tenu du contexte économique, les avancées observées sont sensibles. Elles ont porté sur l'amélioration progressive des actions entamées.

Avancement de la réalisation des actions du thème A entre 2009 et 2012



Thème B. Assainissement des eaux pluviales urbaines

➤ Action B1.2. Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales

Les années 2011-2012 ont été consacrées à la préparation de l'élaboration d'un guide de recommandations pour la mise en place de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales urbaines sur les territoires communaux au titre de la lutte contre les pollutions chimiques. Le recrutement de SAFEGE a permis d'atteindre les objectifs conceptuels suivants qui composent l'objectif stratégique de l'action B1.2. :

- Phase 1 : bibliographie, enquête et diagnostic actuel des situations,
- Phase 2 : conception du guide et rédaction,
- Phase 3 : accompagnement de l'effort de la CACEM.

Deux volets organisaient la progression opérationnelle de l'effort de recherche préliminaire; d'une part le *volet quantitatif* portant sur les informations disponibles, et d'autre part le *volet réglementaire* portant sur les aspects juridiques actuels.

En 2012, des rencontres entre les services des cinq villes concernées ont été organisées par l'équipe de SAFEGE pour évoquer les modalités actuelles de gestion des eaux pluviales : pratiques, études en cours, exemples d'ouvrages, principaux dysfonctionnements et difficultés rencontrées.

Les groupes de travail ont rapporté en fin de premier semestre 2012, les propositions suivantes :

- i) Sur le volet réglementaire : intégrer un lien entre le SDAGE, les évolutions du code de l'environnement et l'action B1.2, ii) Volet quantitatif : constituer un guide pratique pour les porteurs de projets publics/privés et les collectivités, et iii) Volet qualitatif : aborder la

problématique d'une façon transversale en intégrant à la problématique de pollution diffuse les aspects urbain, routier et agricole.

En fin de second semestre 2012, les rencontres ont porté sur la conception et la rédaction du guide et sur l'objectif qualitatif et son effort pour caractériser les eaux pluviales.

La caractérisation repose sur des informations et des données globales (international), régionales (caraïbes) et locales (Martinique) seront mobilisées pour aider la rédaction du guide de recommandations.

Les **axes d'amélioration** à court terme du projet sont :

- Inciter à des réflexions pour le dimensionnement des ouvrages,
- Proposer un protocole expérimental de récupération des eaux pluviales,
- Caractériser l'évolution du débit et de la qualité des eaux pluviales lors d'un épisode pluvieux,
- Améliorer les fiches-type projets du guide portant sur les techniques alternatives de gestion des EP,
- Choisir pour la rédaction du guide, un bassin versant réel diversifié et représentatif des problématiques de gestion EP pour renforcer l'utilité du guide et son appropriation par toutes les communes ciblées grâce aux exemples de préconisations applicables dans le cadre des schémas directeurs. Les bassins versants de la Jambette et de la Rivière Pierre ont été choisis afin de construire l'action B1.2.

Les références complètes du travail réalisé figurent en annexes. Ce projet a notamment amorcé un effort de financement du futur schéma directeur de la Commune de Schoelcher, un programme qui est inscrit aux délibérations des instances de la CACEM. Ce projet a été présenté à la commission environnement de la CACEM, le 15 janvier 2013. Une pré-validation de ce document a été obtenue le 8 mars 2013.

Par ailleurs, cette démarche vise à rendre ce guide complémentaire à celui élaboré par la DEAL.

Thème C. Pollutions industrielles, artisanales et portuaires

➤ Action C1.2. Diagnostic préalable aux audits environnementaux des zones d'activités industrielles, artisanales et portuaires

La CCIM a organisé en 2012, des opérations de sensibilisation des entreprises par le biais des actions suivantes :

- La 3^{ème} édition du **forum QHSE** (Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement), réalisée pour informer les entreprises soucieuses de leur exemplarité sociale. Ces dernières ont mieux perçu informer des concepts d'audit, de formation et de conseil des possibilités de soutien de l'innovation qui reposent sur les bases QHSE (Cf. site www.forumhqse-martinique.com).
- Gestion des **déchets d'imprimerie** réalisée par CIGEDE pour la CCIM ADEME :
 - o Une étude préliminaire portant sur les gisements et la gestion des **déchets d'imprimerie**,
 - o Elaboration d'un **guide de déchets** en phase de création graphique. **Trois axes principaux** seront abordés : 1/ modalités de réalisation de l'étude (audits, évaluation du gisement, analyse des besoins, dimensionnement et chiffrage des solutions de collecte et traitement), 2/ présentation des résultats, 3/ proposition de mise en œuvre des solutions préconisées.

- Le 15 novembre 2012, la restitution de l'étude « **Enjeux et cohérence dans la localisation et l'implantation des zones d'activités économiques en Martinique** » a rassemblé un Comité de Pilotage important (*Etat, Région, Département, CACEM, Espace Sud, CCNM, Chambre de métiers, ADEME, Caisse des dépôts, ADEM, ADUAM, CAUE*).

La CCIM a réaffirmé son engagement dans la conduite de **requalifications/réhabilitations des zones existantes**, pour la plupart vétustes (*i.e problèmes d'assainissement, de traitement des déchets, de pollutions, etc.*).

Deux premières zones ont ainsi été ciblées par la CCI : La Jambette et La Lézarde, avec les gestionnaires desquelles nous sommes en relation. Cette démarche consulaire est identifiée par la Région se concentre davantage sur la création des 17 nouvelles zones d'activités programmées dans le cadre du plan de relance d'urgence II.

La CCIM procède à une étude partenariale qui vise à travailler ensemble l'élaboration d'une Charte Qualité pour la création, l'extension et la requalification des Parcs d'activités du territoire.

Un accompagnement dans la mise en place de ce référentiel commun est attendu. L'expertise de PALME sera mobilisée ; association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités (www.palme-asso.eu), laquelle regroupe une centaine de collectivités, aménageurs et gestionnaires, associations d'entreprises, bureaux d'études de France, d'Europe, du Canada.

L'intégration de la Martinique dès 2013 à ce réseau international prendrait la forme d'une adhésion collective de la Région, des EPCI, des chambres consulaires et de l'ADEME, dans l'hypothèse où ceux-ci accepteraient de devenir membres de l'association Palme.

Le 29 janvier 2013, une première réunion technique avec les 3 EPCI a été réalisée.

➤ **Action C4.1. Etude sur la gestion des matériaux de dragage**

A la suite de l'évolution du canal de Panama, de nouvelles routes maritimes établies suggèrent le réaménagement portuaire à Fort de France pour le soutien du développement économique.

En date du 26 septembre 2012, lors du conseil scientifique du Contrat de la Baie de Fort de France, le projet d'extensions du terminal de la Pointe des Grives (Port de Fort de France) a été présenté par la Mission portuaire de la DEAL.

A la suite des recommandations du Conseil scientifique du Contrat de la Baie de Fort de France, le projet initial fut reformulé et présenté sous une nouvelle forme le 16 novembre 2012 (Bureau du Comité de baie).

Aujourd'hui, la surface du terminal de la Pointe des Grives couvre une surface de 20 hectares. Le projet d'extension vise à construire une zone de stockage 'Est' complémentaire de 3 ha et une zone de soutien Nord de 9 Ha. Une opération de dragage des sédiments vise à renforcer le tirant d'eau souhaité, et à évacuer les matériaux de dragage non compatibles avec la réalisation de remblais. Il sera nécessaire d'évacuer 360 000 m³ de sédiments contre 80 000 m³ prévus à un réemploi possible. Ces sédiments présentent une pollution en métaux lourds (cuivre et mercure) et en hydrocarbures.

Les solutions pour l'évacuation des sédiments prévoyaient trois orientations initiales : i) le clapage au large de la Baie de Fort de France, ii) la création d'une mangrove artificielle aux abords de l'aéroport et, iii) la création d'une mangrove artificielle à la zone Pointe des sables.

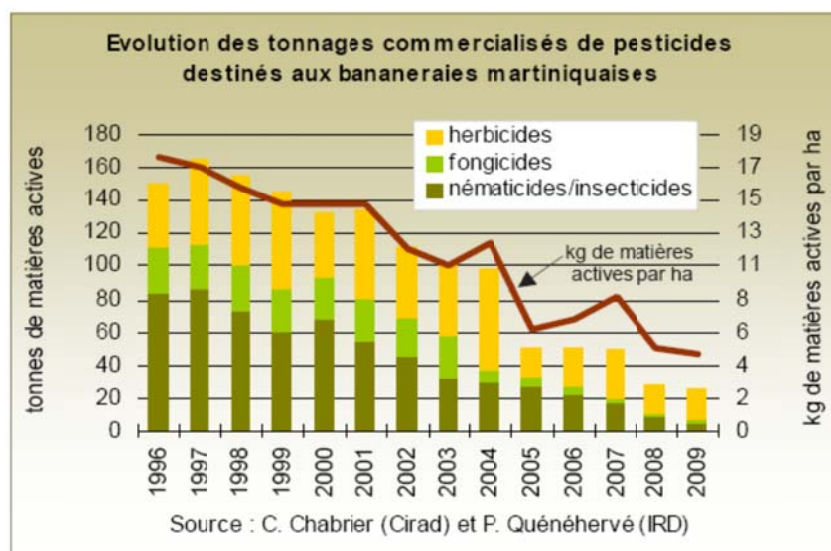
La création d'une mangrove artificielle à la zone Pointe des sables est une solution qui a été recommandée par le Conseil scientifique du 26 septembre 2012 sous restrictions. Une mise en œuvre de cette solution dans le Cohé du Lamentin, nécessite une fine étude de la bathymétrie pour estimer correctement la capacité de stockage des sédiments sur ce site composé d'une zone de 5 ha (20 000 m³) et une autre de 13 ha (280 à 320 000 m³). Il sera nécessaire de renforcer la connaissance sur la courantologie pour évaluer la dynamique sédimentaire en baie au regard de l'objectif de creuser un chenal qui modifiera le transport solide.

Aux avantages de cette orientation (transport réduit, biotope peu biodiversifié, bassin de sédimentation naturel, niveau de contamination du site supérieur aux matériaux dragués et phytoremédiation à examiner de près) s'opposent les inconvénients (impact géomorphologique et enclosure importante). Un suivi du projet sera effectué en comité avec le regard des membres du conseil scientifique.

Thème D. Pollutions phytosanitaires

➤ Action D2.1. Diagnostic d'exploitation des pesticides sur les bassins versants prioritaires.

Les activités du PRAM permettent de documenter la consommation en pesticides, notamment pour la filière banane. Une décroissance amorcée entre 1996 et 2009 (C Chabrier et P. Quénahervé, *comm.pers.*, 2013 ; Cf. figure ci-dessous) a été poursuivie par des travaux complémentaires (G.Moulin, 2011). Les analyses de 2012 ne sont pas disponibles en mars 2013.



Les méthodologies comparées obtenues sont fréquemment publiées dans la presse spécialisée (Phytoma, Agritrop,...) ce qui contribue à la valorisation des connaissances et du retour d'expérience local aux niveaux national et mondial.

Les résultats sont issus d'analyses de bilan Entrées-Sorties des distributeurs de produits. Les analyses sont étalonnées avec des valeurs connues des bases de données des douanes. Il semble que pour

renforcer l'expertise des informations douanières, que la discrimination de tous les produits en fonction de leur usage final gagnera à la démarche : agriculture, traitements d'ébénisterie ou de l'industrie et de la construction bois, les usages professionnels et particuliers. Par ailleurs, la classification des produits commerciaux ne prévoit généralement pas une distinction des produits en fonction de leur concentration.

Les autres filières (canne, produits de diversification, etc...) ne présentent pas de données exploitables et propices aux analyses. En effet, les agriculteurs y sont moins encadrés (ils ne sont pas soumis aux obligations de traçabilité et d'agréments Eurepgap et autres qu'impose la grande distribution aux circuits "longs"). De même, les maraîchers cultivent une multitude d'espèces qui prises individuellement représentent des marchés restreints et peu visibles, cependant ces cultures représentent une source de pollution non négligeable.

Les travaux encadrés par le PRAM visent par l'emploi de méthodologies complémentaires à exploiter de façon optimale les données disponibles afin de déterminer des usages réels.

➤ **Action D2.4. Diffusion des résultats d'expérimentations sur les sites pilotes**

Concernant ces deux thèmes, une des opérations qui a connu l'avancée la plus conséquente est le projet de Ferme expérimentale Syngenta, dans le cadre du réseau Agéris. Pour rappel, l'objectif de cette ferme est de diffuser les bonnes pratiques agricoles par l'exemple, en montrant comment mettre en œuvre des solutions simples répliquables par le plus grand nombre.

Réseau de fermes pilotes dans le cadre du Plan EcophytoDom

Installation d'une ferme expérimentale Syngenta, dans le cadre du réseau Agéris

Gestion des risques d'érosion et de pollutions diffuses :

Pour Rappel, cette ferme est située sur un bassin versant pertinent à dominante banane et canne (sous-bassin versant de la ravine Chambord, qui donne sur la rivière Longvilleirs). L'objectif est de **mesurer l'impact environnemental de la mise en place d'aménagements simples et reproductibles**.

En 2011, le protocole a été construit et validé avec l'ensemble des partenaires (ODE, Cémagref, IT2, l'agriculteur et Syngenta,..) et les premiers travaux ont démarré pour installer le pluviomètre et la zone de prélèvement des échantillons d'eau.



Le thème central de cette ferme est la gestion de la qualité de l'eau traitée en 2 sous thèmes :

a) Le Gestion des risques de pollutions ponctuelles : avec la mise en place en 2011 d'un système de gestion des effluents post récolte banane, l'Héliosec® :

L'héliosec® en quelques mots : chaleur et vent au service des producteurs

Héliosec® est un dispositif simple et économique de gestion des effluents (déchets issus des fonds de cuve et des eaux de rinçage des pulvérisateurs), Un bac et un châssis livrés en kit sont installés par le producteur sur son exploitation. Héliosec® permet de collecter dans une bache les eaux de rinçage

ou de traitement post récolte. Celles-ci sont progressivement déshydratées par l'action naturelle du vent et de la chaleur. En fin de cycle, la bâche et le dépôt sec, sont recueillis dans un récipient spécifique en vue d'une destruction ultérieure dans des centres agréés. Ce dispositif permet aux producteurs d'être en conformité avec la réglementation qui les oblige désormais à gérer les fonds de cuve, les eaux de lavage de leur pulvérisateur et les reliquats de bouillie de traitement des fruits en post-récolte.



HélioSec®, un modèle déposé



La collecte du déchet est simple et sécurisée

Clichés : Phytocenter - Syngenta

Un outil informatisé pour bien choisir et accompagner le fonctionnement

HélioSec® c'est aussi un diagnostic informatisé dont les vocations sont multiples. En plus d'outils pédagogiques et d'information, il aide à quantifier et à optimiser le volume généré. Par un questionnaire structuré, les utilisateurs peuvent définir un emplacement qui soit à la fois conforme à la réglementation, mais aussi qui s'inscrit dans une démarche de bonnes pratiques agricoles. Par ailleurs, pour estimer la période à laquelle le dépôt sera sec, un outil de calcul permet de modéliser l'évolution des niveaux dans le bac en fonction des volumes introduits et des zones géographiques. Des techniciens de la distribution des produits phytosanitaires formés peuvent réaliser les diagnostics et livrer l'équipement.

Application HélioSec - [Form1]

Fichier Simulation

Etude Exploitant Exploitation Matériel / Equipement Pratiques de nettoyage Rincage à l'exploitation Rincage à la parcelle Stockage Bac HELIOSEC

Général Consommation eau Volume / Pulvérisateur Bilan

Volume d'effluent généré par lavage pour l'ensemble de vos pulvérisateurs

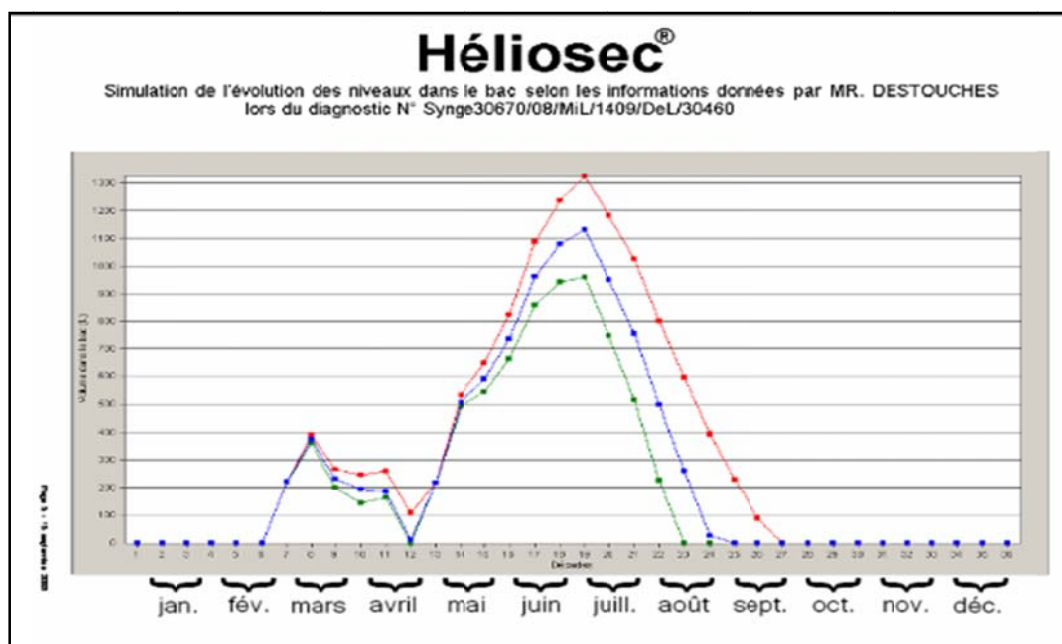
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	decembre
D. 1	0	0	0	0	0	300	0	0	0	0	0	0
D. 2	0	0	0	0	400	550	0	0	0	0	0	0
D. 3	0	0	0	0	500	500	0	0	0	0	0	0

volume total d'effluent généré durant la période de fonctionnement: 2250

volume total d'effluent généré durant la période de non fonctionnement: 0

volume total d'effluent généré annuellement: 2250

**Tableau récapitulatif après calculs
du volume total d'effluent généré**



**Graphique obtenu après simulation
(peut servir d'abaques de suivi)**

Un montage simple et rapide

Le dispositif livré en kit s'assemble et se fixe sur une dalle en béton en 3 heures. Il est constitué d'un bac étanche en polyéthylène de 3 mètres de long, 2 mètres de large et 0,5 mètre de profondeur. Le bac est encadré par un châssis et est surmonté d'un toit, l'ensemble répond aux normes demandées pour les abris piscines. La bâche et le fût destinés à stocker le déchet final sont également fournis.



Une démonstration d'assemblage de l'Héliosec®

Clichés : Phytocenter - Syngenta

Un fonctionnement autonome et contrôlable

Le fonctionnement basé sur le principe physique de déshydratation peut recevoir sans conséquence tous types de substances actives (fongicides, herbicides, insecticides, minérales...). Une jauge spécifique en inox, posée dans le fond du bac, permet à l'utilisateur, par un simple contrôle visuel, de suivre l'évolution des niveaux dans le bac.

En résumé : Héliosec® est un procédé simple à installer et à surveiller, qui ne s'use pas et dont le fonctionnement économique est insensible à la nature des substances actives introduites

b) Gestion des risques d'érosion et de pollutions diffuses :

(Cf. Action E2.1. Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes)

➤ Action D3.1. Plans de désherbage communaux

En zone urbaine, les surfaces d'application des produits phytosanitaires sont principalement inertes, imperméables et dépourvues de matières organiques et de bactéries qui dégradent les molécules. Les taux de transfert de substances actives sur de telles surfaces atteignent parfois de 30 à 40 fois ceux générés par une parcelle agricole. En 2004, la FREDON a mis en évidence que les acteurs non agricoles utilisent des quantités significatives d'herbicides, même si le désherbage mécanique est répandu. Par ailleurs, les pratiques phytosanitaires communales ne sont pas toujours bien adaptées, ce qui contribue à la dégradation de la ressource en eau par les produits phytosanitaires.

Dans le cadre du suivi physico-chimique des cours d'eau, le glyphosate par exemple est un herbicide omniprésent compte-tenu de la gamme d'utilisateurs très variée. L'action D3.1 du Contrat de la Baie de Fort de France a pour vocation d'impliquer les acteurs privés (jardiniers amateurs) et les gestionnaires territoriaux, dans la reconquête qualitative de l'eau par la réduction des quantités d'herbicides exploitées et par l'amélioration des pratiques. Le partenariat ONEMA-DEAL-ODE-FREDON valorise cette action d'accompagnement et cherche à sensibiliser plus largement les usagers des zones non agricoles. Une contribution à l'axe 7 du plan Ecophyto vise à réduire l'exploitation des herbicides sur trois communes pilotes volontaires : Vauclin, Case Pilote et Gros Morne qui est un territoire du bassin versant de la Baie de Fort de France. Ce projet a été présenté au groupe technique GREPHY (septembre 2010) et comporte deux volets : la gestion privée (amateurs) et la gestion publique exercée par les communes.

Les plans de désherbage communaux se destinent à hiérarchiser le territoire en fonction des risques de transfert de pollution vers les eaux superficielles douces et orienter le mode de désherbage sur un territoire donné.

Depuis un taux d'avancement de 5% en 2010, cette action concernant les plans de désherbage communaux a progressé à hauteur de 70 % en 2012. En effet, en 2011 les phases de diagnostic des pratiques actuelles et l'identification des exigences publiques en matière de désherbage ont été réalisées. En 2012, la formation des services techniques, la cartographie des risques communaux vis-à-vis du risque phytosanitaire et les préconisations spécifiques ont été proposées aux communes pilotes. Une restitution d'un rapport d'activité auprès des communes est prévue pour le courant de l'année 2013. Par ailleurs, le prêt de matériel pour la mise en œuvre des conduites à tenir est pratiqué depuis l'année 2012. L'objectif d'obtention des signatures par les maires des communes de la charte d'entretien des espaces publics pour une labellisation des bonnes pratiques figure aux objectifs de l'année 2013.

Un plan de communication vise à sensibiliser les particuliers et les jardiniers amateurs. L'ODE pilote cette action tandis, que la FREDON mobilise ses équipes dans les salons dédiés. Ces cibles sont approchées par le biais d'enquêtes et la diffusion de plaquettes.

Une ouverture sur de nouveaux partenariats notamment avec la CACEM permettra à court terme

de diversifier géographiquement ce projet pour des territoires aux activités de désherbage marqués d'une part, et de mener des enquêtes complémentaires au niveau des particuliers jardiniers d'autre part.

Thème E. Erosion / Aménagement de l'espace

➤ Action E2.1. Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes

Réseau de fermes pilotes dans le cadre du Plan EcophytoDom

Installation d'une ferme expérimentale Syngenta, dans le cadre du réseau Agéris

Gestion des risques d'érosion et de pollutions diffuses :

Pour Rappel, cette ferme est située sur un bassin versant pertinent à dominante banane et canne (sous-bassin versant de la rivière Chambord, qui donne sur La Lézarde). L'objectif est de mesurer l'impact environnemental de la mise en place d'aménagements simples et reproductibles.



En 2011, le protocole a été construit et validé avec l'ensemble des partenaires (ODE, Cémagref, IT2, l'agriculteur et Syngenta,..) et les premiers travaux ont démarré pour installer le pluviomètre et la zone de prélèvement des échantillons d'eau.

L'objectif est de démarrer l'expérimentation en janvier 2012 pour 3 ans. Cette action a été réalisée en janvier 2013.

Thème F. Milieux aquatiques

➤ Action F1.2. Groupe de travail sur les travaux d'entretien sur cours d'eau

Action pilotée par la DEAL depuis 2011, le « Guide technique pour la réalisation de travaux et d'entretien des rivières » a été mis au point par le Service Paysage, Eau et Biodiversité, Pôle Police de l'environnement. Un travail réalisé par une stagiaire a permis en 2012 de mettre au point un guide pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des berges (approche aval). Cette démarche réalisée en lien avec la Police de l'Eau est destinée aux maîtres d'ouvrage, bureaux d'étude, riverains, agriculteurs et gestionnaires de rivières. Une étude complémentaire des facteurs aggravant le ruissellement et l'érosion sur les bassins versants (approche amont) a été mise en œuvre. Ce guide n'est pas encore achevé et donc sa diffusion est reportée à 2013. Par ailleurs, des réflexions nouvelles ont porté sur l'amélioration de la continuité écologique en rivière ; elles seront amplifiées en 2013. Des personnes qualifiées de l'ONEMA sont intervenues afin de préciser les principes d'aménagement des cours d'eau et des bassins versants. La rivière de Case Navire a été le site témoin de ces échanges tandis que des agents de la DEAL étaient formés pour les actions ultérieures.

Des avancements méthodologiques portant sur des sujets orientés DCE ont été portés par l'ODE et la DEAL. Ainsi, à la continuité écologique, à la mise en place de protocoles d'évaluation de la qualité

hydrologique des cours d'eau, l'inventaire-description des ouvrages et leur impact (éléments de connaissance) ont été éprouvés. Tout un travail de coordination entre partenaires (DEAL, ODE, CG) vise à améliorer l'entretien des cours d'eau.

Le processus organisationnel n'est pas réévalué puisque les berges au-delà de la zone de débordement sont sous la responsabilité des propriétaires. Par ailleurs, l'Etat est toujours en charge de l'entretien du domaine public fluvial avec des moyens financiers limités de 400 000 € par an (curage des bouchons au niveau des embouchures pour assurer le libre écoulement de l'eau). Les guides et formations qui se mettent en place visent à renforcer les pratiques d'entretien des versants et des berges. Un **arrêté préfectoral permettant le classement des cours d'eau sera publié dans le courant de l'année 2013** (10 cours d'eau classés). Cet arrêté de classement des cours d'eau L214-17 fait l'objet de réflexions portant sur le nombre de cours d'eau qui seront classés à terme.

Les arrêtés ultérieurs prévoient de classer les rivières en termes de réservoir biologique, discriminer les pratiques à pérenniser ou à proscrire.

Le PNRM (Parc Naturel Régional de la Martinique) pilote un projet expérimental de gestion de l'amont de **la Rivière la Manche** intègre deux aspects : i) la gestion hydraulique et écologique et, ii) l'amélioration des connaissances. Les conclusions et efforts de cette démarche seront utiles pour l'intégration globale à l'échelle du bassin versant de tous les usagers. A des fins de gestion des flux de sédiments et le renforcement de la protection de la mangrove, la fin d'année 2012 a été consacrée au diagnostic et à la mise au point de fiches actions et d'un programme d'actions (24 actions). Parmi les objectifs de court terme, l'acquisition d'une parcelle proche du domaine public maritime vise établir une zone tampon destinée à implanter une zone de forestière favorisant l'extension des crues et la dynamique de la mangrove. Ce projet d'ingénierie environnementale fédèrera des partenaires tels que le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres.

➤ **Action F2.3. Modélisation hydro-sédimentaire de la baie**

La CACEM et le BRGM (délibération du 4 mai 2012) ont signé une convention de recherche partagée pour mener à bien cette action qui se déroulera en deux temps (partenariat avec l'UAG inclus dans la convention).

Cette convention porte sur la modélisation hydrosédimentaire du littoral de Schoelcher. Il s'agit de **tester les possibilités et limites de la modélisation** sur les problématiques restreintes et bien identifiées de cette partie de littoral (gestion du bouchon sableux à l'embouchure de la rivière Case-Navire, érosion de plages, aménagement de Fond Lahaye...). Puis sur la définition, en collaboration avec l'IFREMER, d'un cahier des charges le plus adapté et précis possible, pour la modélisation de l'ensemble de la baie de Fort-de-France.

La réalisation de la modélisation de la baie fera l'objet d'une seconde convention.

Le premier comité de pilotage s'est tenu à l'occasion de la réunion du conseil scientifique du 26 septembre 2012. Le BRGM a présenté les objectifs du projet et le contenu technique de chaque tâche :

- La première étape consistera à recueillir et synthétiser toutes les données relatives aux agents hydrodynamiques sur la zone d'étude (recherches bibliographiques, prises de vues photographiques),
- La seconde étape visera à caractériser la dynamique hydro-sédimentaire de la zone (mesures de courants, du niveau d'eau et de vagues, analyses granulométriques le long des profils de plages, profil topographique de chaque plage)

- La troisième étape aura pour but de synthétiser les données précédemment recueillies et de fournir un modèle de courantologie et de transport sédimentaire sur la zone d'étude (entre la pointe de la Plate-Forme à Case-Pilote et la Pointe des Nègres à Schoelcher). Sur la base de ces résultats, une réflexion sera menée sur les priorités de gestions à mettre en œuvre sur le littoral de Schoelcher.
- une quatrième étape (sous réserve de participation d'Ifremer) visera à préciser les besoins des usagers potentiels des données hydrodynamiques et ensuite de définir en détail un programme technique de modélisation hydro-sédimentaire de la baie de Fort-de-France.

Les courantomètres ont été installés au mois de décembre pour une durée de 6 mois.

Dans le cadre du traitement de l'ensablement de l'embouchure de la rivière Case Navire, une rencontre s'est tenue entre la CACEM et la DEAL le 26 novembre 2012.

Un rechargement de plage est envisagé lors du prochain curage. Ce rechargement a été préconisé par CREOCEAN en 1998 pour compenser l'effet des terre-pleins de part et d'autre de l'embouchure de la rivière Case-Navire (édifiés en 1974 avec les déblais de la RN2) qui aurait rompu l'équilibre sédimentaire du secteur Nord Anse-Madame et Lido (expertise hydrosédimentaire préalable à l'aménagement du front de mer – CREOCEAN juin 1998). Par ailleurs, en 2003 une notice d'impact sur les travaux d'aménagement du front de mer prévoyait des recommandations sur le sujet de la compatibilité entre la granulométrie des sédiments qui s'accumulent à l'embouchure et ceux de la plage (à protéger).

Des analyses granulométriques ont été réalisées par le BRGM au mois de décembre 2012 confirmant la possibilité de rechargement du nord de la plage de l'Anse Madame avec les sédiments de l'embouchure.

➤ **Action F3.1. Classement de la baie de Genipa en réserve naturelle régionale**

Objectif général :

Une étude de périmètre dans la Baie de Génipa (2009) a permis aux communes impliquées (Lamentin, Ducos, Rivière-Salée, Trois-Îlets), le Conseil Régional et les usagers de la zone, de justifier la volonté de mise en réserve naturelle du site actuel. Une phase d'identification d'un périmètre de réserve (zonage) a été entreprise.

Cette phase correspond à la **définition du parcellaire** et à la **caractérisation précise des activités à identifier dans ce périmètre**. A court terme, l'identification des parcelles à négocier est un objectif à rendre atteignable. Par ailleurs, un objectif complémentaire vise à définir les activités humaines et les projets communaux à y associer.

Chronologie de la démarche de classement :

- La 1ère étape date de 2009 : constitution d'un **dossier** qui visait à justifier de l'opportunité d'un classement, avec une identification des espèces (inventaire).
- 2e étape en 2011 : réalisation du parcellaire, **identification foncière** réalisée. La surface totale envisagée pour la réserve : 3 000 ha, dont 280 ha cadastrés, hors terrains sur le DPM. Parmi les parcelles cadastrées, majorité de terrains publics, seules 4 à 5 parcelles appartiennent à des privés (sur la bande des 50 pas), sans enjeux majeurs, sauf pour un agriculteur.

- 3^e étape en 2012 : passage à une **description** précise des différentes **activités** et des **acteurs**. Pré-validation de cette étape en Comité de pilotage prévu le 29 février 2012 à Ducos.
- Dernière phase, 2013 : fin des **concertations** avec les acteurs, pour définir les **orientations de gestion** et la **co-construction de la réglementation**, de façon à favoriser l'appropriation par les acteurs et la mise en application ultérieure sur le terrain.

Délai : la phase de fin de concertation est fixée pour janvier 2013. Le délai de finalisation du projet est fixé par le code de l'environnement (ordonnance du 5 février 2012). La délibération de la Région portant création de la Réserve régionale est attendue dans le meilleur des cas pour janvier 2014.

Procédure et acteurs :

La possibilité d'allongement dépend l'approbation ou non de l'ensemble des propriétaires du foncier. En cas de menace sur le projet, une enquête publique serait nécessaire. La DAF et la SAFER cherchent des mesures compensatoires pour un propriétaire privé. La procédure d'expropriation possible par un recours au Conservatoire du littoral pouvant être longue et délicate à enclencher n'est pas le mode d'évolution adopté.

Au cours du second semestre 2012, un effort dévolu au renforcement de l'acceptabilité de la réserve naturelle régionale a été fourni à travers la poursuite des concertations avec les usagers (pêcheurs et chasseurs) et a abouti sur des résultats encourageants. Le frein principal observé concerne l'interdiction de pêcher en raison des taux de chlordécone.

Les pêcheurs commencent néanmoins à comprendre que la création de cette réserve ne se fait pas contre leurs intérêts, que la pêche n'est pas interdite du fait de la RN et qu'il existe également des solutions de reconversion.

Les chasseurs sont reconnus comme des partenaires pour la gestion future de la réserve. Toutes les associations de chasse ont été consultées.

L'objectif annuel consistait à boucler le dossier en fin d'année 2012 pour aider une décision de la Région, après une nouvelle période de consultation officielle et d'enquête publique selon le code de l'environnement.

Compte-tenu de l'ordonnance du 5 janvier 2012 le délai légal des concertations a été appliqué jusqu'à la fin de l'année 2012. Un renouvellement de la concertation entre les usagers et la municipalité de Ducos a été renforcé par les échanges du 28 janvier 2013. Des discussions avec les marins pêcheurs ont précédé la phase de restitution du dossier final au Conseil régional. L'examen de la création de la Réserve Naturelle Régionale de Génipa (RNRG) est donc fixé à janvier 2014.

Thème G. Pilotage et suivi du contrat de baie

La Cellule d'animation du Contrat de baie a été renforcée en fin d'année 2010 par la mise en place de l'Observatoire des mesures. Le pilotage et le suivi du dispositif prévu sur les années 2011 et 2012 a été réalisé, avec comme priorités d'action :

- l'action G1.1. Cellule d'animation et de gestion du Contrat de Baie,
- l'action G1.2. Observatoire des mesures, dont la fiche action a été rajoutée après l'aval du Comité lors de la précédente plénière,

- les actions G2.2 à G2.7, relatives à la mise en place du réseau de suivis, dans la continuité de l'étude de définition du réseau de suivis (Action G2.1) clôturée en 2010,
- l'action G3.2. Etablissement des profils de baignade.

➤ **Action G1.1. Cellule d'animation et de gestion du Contrat de Baie**

Volet Gouvernance

La mission de cette ressource vise à assurer le lien entre les différents acteurs et parties prenantes et conforter la gouvernance innovante du contrat. Par ailleurs pour faciliter la coordination des projets et suivre l'avancement du dispositif, un effort plus particulier consiste à mobiliser les partenaires et réaliser des bilans réguliers auprès des instances du Contrat de Baie (comités de pilotage, Bureau de comité de baie et conseil scientifique).

Le Conseil scientifique est l'instance technique du programme où s'examine en profondeur tous les projets d'aménagements, les protocoles de suivis, les indicateurs pertinents et les tableaux de bords (Cf. annexe 7) qui permettent de mettre en cohérence l'action publique engagée.

Le tableau de suivi des actions du programme permet de percevoir l'état d'avancement des actions du réseau de suivis supervisé par le conseil scientifique (Cf. annexe 6).

✓ **Présentation aux membres du Comité de Baie en 2011**

Comme en 2009 et 2010, et avec l'appui du deuxième chargé de mission de la Cellule d'animation, des présentations régulières de l'avancement du dispositif ont été assurées tout au long des années 2011 et 2012 auprès des membres du Comité de Baie tant en externe qu'en interne à la CACEM.

Cette démarche a permis de contribuer à la mobilisation de chaque partie prenante :

- Présentations aux membres du Comité de Baie : conseils municipaux des Anses d'Arlet, de Fort-de-France, de Ducos, du Gros Morne, de Rivière-Salée, de Schœlcher, du Lamentin, de Saint Joseph de Fort de France, présentation à l'Association Eco-civisme...
- Présentations en interne : Comité Directeur (Codir), Président de la CACEM, Réunion de directions, Directions Générales Adjointes, Commissions sectorielles, Conseil et Bureau communautaires et CDAC.

Le **bilan des actions** a été assuré auprès des instances du Contrat de Baie, qui accompagnent la cellule d'animation pour la coordination du dispositif, avec des réunions régulières :

- Tenue de 4 réunions du Bureau du Comité de Baie tout au long des années 2011-2012 (rencontres trimestrielles), avec une participation régulière et assidue des représentants des différentes structures membres ;
- Tenue de 3 réunions du Conseil scientifique, tenues en 2011-2012 (rencontres semestrielles);
- Tenue annuelle de la réunion plénière du Comité de Baie (prévue le 08/03/13).

✓ **Intégration sociale de la démarche : synthèse sur l'étude des facteurs d'intégration**

Au premier semestre 2011, la **contribution d'un stagiaire**, Monsieur Julien LUCAS (Master I en Gestion des Mers et des Littoraux (Université Paul Valéry, Montpellier III).

Travail en **collaboration avec le CEMAGREF-PRAM et l'IFREMER** (convention tripartite d'assistance technique au Contrat de la Baie de FdF, du 29 septembre 2011, pour une durée d'un an),
Etude des **facteurs d'intégration du dispositif** : une vingtaine de membres et partenaires du Contrat de Baie ont ainsi fait l'objet d'enquêtes.

La Cellule d'animation aura aussi bénéficié en 2011 de l'appui de l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (anciennement CEMAGREF) et de l'IFREMER pour étudier les facteurs d'intégration permettant une évaluation de la dynamique du dispositif.

a) Le 1^{er} volet Gouvernance

- ✎ **Conforter la gouvernance qui cimente le dispositif** : assurer le lien entre les différents acteurs, suivre l'avancement du dispositif, mobiliser les partenaires et faire des bilans réguliers auprès des instances du Contrat de Baie.

a1) Maintien de la régularité des présentations en 2011

L'appui du deuxième chargé de mission de la Cellule d'animation, des présentations régulières de l'avancement du dispositif ont été assurées en interne et externe à la CACEM. L'avancement des actions visait à garder la mobilisation de chacun.

- Présentations aux **membres du Comité de Baie** : Conseils municipaux des Anses d'Arlet, de Fort-de-France, de Ducos, du Gros Morne, de Rivière-Salée, de Schœlcher, présentation à l'Association Eco-civisme...
- Présentations **en interne** à la CACEM : Comité Directeur (Codir), Président de la CACEM, Réunion de directions, Directions Générales Adjointes, Commissions sectorielles, Conseil et Bureau communautaires.

Le bilan des actions a été présenté aux **instances du Contrat de Baie**, qui accompagnent la cellule d'animation pour la coordination du dispositif, avec des réunions régulières :

- ✓ Tenue de 4 réunions des comités de pilotage ;
- ✓ Tenue de 4 réunions du **Bureau du Comité de Baie** tout au long des années 2011-2012, avec une participation régulière et assidue des représentants des différentes structures membres ;
- ✓ Tenue de 3 réunions du **Conseil scientifique**, installé en 2010 ;
- ✓ Tenue annuelle de la réunion **plénière du Comité de Baie**, prévue le 08/03/13.

a2) Etude des indicateurs d'intégration de la mise en œuvre du Contrat de Baie

L'IRSTEA (ex-CEMAGREF) et l'IFREMER ont apporté un **appui scientifique à la Cellule d'animation** du Contrat de Baie de la baie de Fort de France, visant à suivre et évaluer les degrés d'intégration dans la mise en œuvre du dispositif.

La note d'avancement rédigée par Frédéric Saudubray (2012), Chef de l'unité Aménités et dynamiques des espaces ruraux de l'IRSTEA, reprise dans les paragraphes ci-après, synthétise les principaux objectifs et résultats attendus, les éléments de méthode et les travaux réalisés pour y parvenir, et récapitulent quelques résultats afin de dégager les suites à donner aux plans scientifique et opérationnel.

Objectifs, résultats et produits attendus

L'objectif principal de l'étude est de fournir aux parties prenantes, des informations et des **connaissances relatives** à la **manière dont est mis en œuvre** le Contrat de Baie, par le prisme de la notion clef **d'intégration**. Cette notion fidèle au principe de **Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** et de la **Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)**, permet de suivre et d'évaluer les politiques territoriales de développement durable (Rocle et *al.*, 2011). Cette notion d'intégration est déclinée en 6 **dimensions** :

- **Intégration horizontale** (degré d'association des différents secteurs d'activité utilisant les ressources du territoire et leur répartition spatiale / conflits d'usages) ;
- **Intégration verticale** (degré d'interactions entre les différents niveaux décisionnels, du local au global et inversement) ;
- **Intégration des connaissances** (prise en compte des sciences naturelles, humaines et sociales / articulation, diffusion des connaissances vernaculaires et académiques) ;
- **Intégration spatiale** (prise en compte de l'interrelation terre-mer / éléments de définition des zonages et spatialisation des enjeux) ;
- **Intégration participative** (participation des acteurs tout au long du processus / moyens de promouvoir cette participation) ;
- **Intégration temporelle** (prise en compte de l'évolution dynamique du contexte à moyen et long terme / adaptabilité de la démarche pour la pérennisation des actions).

Six indicateurs (chacun correspondant à une des dimensions présentées ci-dessus) sont **renseignés sur la base d'entretiens avec un panel d'acteurs**. L'objectif étant d'obtenir une **vision pluraliste** sur la manière dont est mis en œuvre le contrat de baie et illustrant la perception de divers acteurs parties prenantes.

Pour ce faire, **5 collègues d'acteurs** sont retenus :

1. **Les gestionnaires/décideurs** : élus locaux, collectivités locales ou territoriales, syndicats, etc.
2. **Les représentants de l'Etat** : services déconcentrés, établissements publics associés...
3. **Les acteurs socio-économiques** : représentants socioprofessionnels, chambre consulaires...
4. **Les experts techniques et scientifiques** : universitaires, bureaux d'étude spécialisés, etc.
5. **La société civile** : en particulier les associations.

Attendus	Attendus opérationnels	Attendus scientifiques
Résultats	- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du contrat de baie par rapport aux exigences d'intégration - Valeurs des indicateurs - Approche participative	- Renforcement de la démarche méthodologique de suivi – évaluation, ses limites, sa validité, sa robustesse
Produits	- Grille d'indicateurs à intégrer au tableau de bord de suivi du contrat de baie, accompagnée d'une grille de lecture et de modes de représentation (radar, échelle de couleur...)	- Rapport d'étude et recommandations - Communications, publications - Guide de transfert à d'autres territoires / outils de gestion

Tableau. Résultats et produits attendus de l'étude des indicateurs d'intégration

→ La **finalité** est donc :

La mise en place des **indicateurs** à valider par le Comité de Baie et **l'évaluation du tableau de bord des actions menées** au titre de son programme de travail.

Ces indicateurs sont en effet complémentaires, au tableau de **suivi administratif** (indicateurs de moyens), et du **tableau de bord environnemental** (indicateurs de résultats de l'Observatoire des mesures). Ces informations étalonneront la réflexion collective portant sur le fonctionnement de cet outil partenarial qu'est le contrat de baie.

Travaux réalisés en 2011-2012

Une méthode témoin utilisée pour le littoral méditerranéen (Lafitte, 2010) a été d'appliquée au contrat de la baie de Fort de France à partir d'avril 2011. Les travaux réalisés conjointement par la **CACEM**, l'**IFREMER**, et l'**IRSTEA** ont été menés d'avril à septembre 2011 dans le cadre de l'étude (Lucas, 2011).

Dans un premier temps, la méthode a fait l'objet d'une adaptation et d'une validation au plan méthodologique : nous avons cherché à renforcer la fiabilité et la généricité des indicateurs (au travers de critères comme la pertinence, la robustesse, la représentativité des indicateurs... et en lien avec la bibliographie correspondante à chaque dimension d'intégration), ce qui s'est traduit par une modification/consolidation des questions sur la grille d'enquêtes. Cette nouvelle grille a par la suite été testée dans le cadre de trois entretiens exploratoires afin de conserver le caractère pragmatique et lisible de l'ensemble des questions pour les personnes interrogées. Sur les 15 entretiens prévus (soit 3 personnes par collège)², 11 entretiens ont été réalisés dans le cadre du bilan 2011. L'analyse et le traitement des enquêtes ont été menés pour 8 entretiens par une retranscription partielle et une analyse textuelle permettant de faire correspondre aux réponses données par l'enquêté une note sur une échelle de 1 à 3 (selon des critères prédéfinis pour chaque question et une interprétation des réponses « à dire d'expert »). Ces premiers traitements ont conduit à des résultats partiels comprenant le renseignement des indicateurs correspondants (cf. paragraphe ci-dessous).

Pilotage de la démarche

Une participation aux différentes instances du Contrat de Baie (Bureau du Comité de Baie, Conseil scientifique et groupes de travail thématiques) a également permis de suivre la démarche au regard de la grille analytique basée sur les six indicateurs d'intégration.

Une présentation de l'étude a été réalisée lors du Conseil scientifique du 23 août 2011 et lors du Bureau du Comité de Baie du 29 septembre 2011.

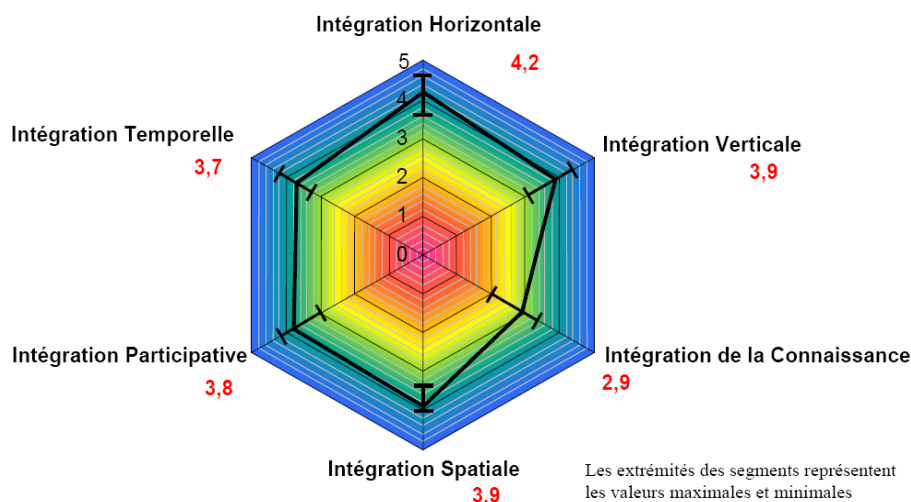
Résultats préliminaires

Un **intérêt marqué** a été démontré par l'ensemble des interviewés, en raison du caractère novateur de ce processus de suivi-évaluation des politiques publiques et de son possible transfert à d'autres

² Le nombre d'entretiens et le choix des personnes ont été guidés par la recherche d'une diversité de points de vue entre les 44 membres partenaires du contrat de baie, ainsi que par rapport à la connaissance du dossier qu'ils pouvaient avoir, et ne permettent pas de prétendre à une représentativité de l'échantillon. L'objectif étant, rappelons-le, de rechercher une pluralité et une diversité de points de vue sur la manière dont est mis en œuvre le contrat de baie dans ses dimensions institutionnelles et organisationnelles.

contrats de milieux.

Le traitement des enquêtes réalisées en 2011 a permis de renseigner les six indicateurs d'intégration pour l'ensemble des entretiens réalisés à ce jour. Un exemple de représentation graphique est donné ci-dessous à titre indicatif.



Exemple de représentation en radar des six indicateurs

On peut souligner pour :

- l'intégration spatiale : le **périmètre pertinent** du contrat de baie pour traiter des enjeux de préservation et de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. L'interface terre-mer est en particulier bien mise en avant dans les réseaux de suivi terrestre et maritime pour prendre en compte les interdépendances amont-aval.
- la dimension horizontale : l'**association de certains secteurs économiques** aux actions même du contrat de baie semble relativement **limitée** (secteurs industriels, artisanaux et agricole). Leur implication devrait pouvoir être envisagée par le biais des chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture, métiers et artisanat...) et des fédérations ou groupements professionnels.
- la dimension verticale : une **bonne articulation** est observée entre l'échelon du contrat de baie et l'échelon régional, notamment au travers d'initiatives qu'impulse le contrat de baie et pour lesquelles les retombées sont souvent profitables à l'ensemble du territoire de la Martinique (ex. du groupe de travail sur les eaux pluviales avec édition prochaine d'une doctrine et d'un guide technique). Le renforcement de la **relation avec le comité de bassin** de la Martinique et avec les **collectivités locales** (par exemple par le biais des responsables de services environnement, pour autant que ce réseau soit toujours en activité).
- la dimension participative (types de dispositif, publics cibles, modes de participation...) : les enquêtés s'accordent à dire que le contrat de baie doit **toucher les habitants, citoyens, usagers, consommateurs inclus dans le périmètre du contrat**. Les efforts de sensibilisation et d'information sont importants, mais une réflexion pourrait être menée afin de voir comment la population dans son ensemble peut s'approprier et participer à cette démarche collective. Un premier élément de réponse repose sur l'implication et la participation des associations, relais pertinents à mobiliser dans cet objectif.
- l'intégration des connaissances, il importe pour nombre d'acteurs interrogés de **regrouper et rendre accessible les connaissances** et les données recueillies dans le cadre du contrat de baie.

Le **Conseil scientifique** et l'**Observatoire des mesures** constituent des outils privilégiés pour capitaliser et diffuser ces données.

- l'intégration temporelle : la prise en compte du **long terme** dans la démarche contrat de baie se fait de plus en plus sentir chez les acteurs interrogés. Des réflexions pourraient donc être initiées, à mi-parcours, pour assurer la **pérennisation et la durabilité des actions**.

Valorisation des travaux

Une valorisation de ces travaux a pu être réalisée et sera poursuivie à travers plusieurs voies. L'une d'elles concerne la valorisation au plan académique de ces travaux de recherche en appui aux politiques publiques : elle a donné lieu à une **communication dans un colloque scientifique** de dimension internationale (Rocle et *al.*, 2011). Un **projet d'article scientifique** dans une revue à comité de lecture est envisagé à la fin de l'étude. Par ailleurs, une présentation de cette étude a été réalisée par la CACEM lors du deuxième **Forum Bod Lanmè** (« Vers une gestion intégrée de la mer et du littoral des Antilles françaises ») qui s'est tenu du 11 au 13 octobre 2011 à Schœlcher (Mbolidi-Baron, 2011). Une telle présentation concourt à **faire connaître ce type de démarche de recherche en partenariat** et contribue à **alimenter les réflexions sur les modes de suivi et d'évaluation des démarches de territoire** à l'œuvre en Martinique.

Perspectives et suites à donner

La phase d'entretiens a été finalisée en **mars 2012**. L'analyse et le traitement des matériaux d'enquêtes, le renseignement des indicateurs ainsi que leur représentation graphique constitueront la **première phase de résultats** (Rapport IFREMER IRSTEA-PRAM, septembre 2012) d'ensemble. En sus des 6 indicateurs d'intégration, seront fournies des synthèses d'entretiens et fiches analytiques, l'objectif de ces supports étant de disposer d'éléments clairs et transparents pour alimenter les réflexions sur le déroulement du contrat de baie et ses effets à moyen terme (capitaliser ces éléments d'information et de connaissance pour réitérer la démarche tous les 2 à 3 ans par exemple, et suivre ainsi l'évolution globale du dispositif).

La restitution et la mise en discussion des résultats ont été effectuées en trois temps :

- Bureau du comité de baie : échanger sur les résultats par indicateurs et les données collectées au sein de la phase d'enquêtes. Cette étape nous semble particulièrement importante compte tenu du rôle que peuvent jouer ces indicateurs sur la gouvernance du contrat de baie. En effet, l'outil contrat de baie faisant face à la complexité et aux incertitudes de toute action publique territoriale, ces indicateurs, plus que de simples résultats *hic et nunc*, constituent davantage des supports de discussion pour favoriser « l'apprentissage collectif » et un renforcement de la gouvernance territoriale ;
- Restitution du rapport final de l'étude ;
- Plénière du Comité de Baie qui fera suite au rapport final : mise en forme aboutie des indicateurs et les résultats des échanges relatifs à cette étude.

Volet 2. Faire vivre le Contrat de Baie : activité courante, suivi et communication

b1) Activité courante et suivi

Missions 2011-2012

- ✓ Sénégal, premier semestre 2011 : candidature au club des plus belles baies du monde

- ✓ Cassis – Sète, période estivale 2011 :
- ✓ Turquie, Bodrum, période estivale 2012 : adhésion au club des plus belles baies du monde

☞ **Accueils de stagiaires :**

- ✓ Maxine CONCY,
- ✓ Julien LUCAS (de mars à août 2011), étudiant en 1^{ère} année de Master « Sciences Humaines et Sociales, mention Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement, spécialité « Gestion des Littoraux et des Mers » (GLM), à l'Université de Montpellier ; qui a travaillé en collaboration avec l'IRSTEA-PRAM et l'IFREMER, dans le cadre d'une convention tripartite d'appui scientifique au Contrat de Baie, sur l'étude des facteurs d'intégration du dispositif.
- ✓ Marie MARGARETH (de mi-novembre à mi-décembre 2011), stagiaire bureautique, dans le cadre de l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), qui a apporté une aide au niveau du secrétariat et du classement, et a contribué à la réalisation d'un dossier de presse.
- ✓ Loïc LACAVALERIE

☞ **Manifestations et conférences**

- ✓ Forum Bod Lanmè 2 : participation du président du Comité de Baie à une table ronde et présentation d'une conférence de la chargée de mission du Contrat de Baie.
- ✓ Fête de la Science



**Table Ronde du Forum Bod Lanmè,
avec le Président du Comité de Baie, Yvon PACQUIT (à droite)
et le Directeur d'Impact-Mer, Christophe YVON (à gauche)**

Cliché : Essentiel-Conseil



Participants au Forum Bod Lanmè 2, au Palais des Congrès de Madiana

Cliché : Essentiel-Conseil

b2) Adhésion au Club des Plus Belles Baies

La Baie de Fort-de-France est désormais intronisée au Club des Plus Belles Baies du Monde, intronisation célébrée au cours du 8ème Congrès du Club des Plus Belles Baies du Monde, en présence de Raymond Saint-Louis Augustin, Maire de Fort-de-France. Ce dernier s'est tenu du 11 au 15 septembre 2012, entre Bodrum (Turquie) et Patmos (Grèce).

Rappelons que c'est en novembre 2011, au salon WTM ((World Travel Market) de Londres, que le bureau du Club des Plus Belles Baies du Monde a admis officiellement la Baie de Fort de France, ainsi que 3 autres nouvelles baies : Horta (Portugal), Roses (Espagne) et La Baule (France).

Cette admission a elle-même fait suite à une longue démarche enclenchée depuis février 2010 par la Ville de Fort-de-France, et associant les autres littorales, le CMT (Comité Martiniquais du Tourisme) et la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique), en tant que structure porteuse du Contrat de Baie :

- Visite de la Baie avec le Président du Club et le député-maire Serge Letchimy,
- Elaboration d'un argumentaire richement illustré, répondant aux critères d'adhésion, selon les critères de l'Unesco,
- Défense de la candidature à Toubacouta (Sine Saloum) au Sénégal, lors du 7^e Congrès en mai 2011, par une délégation de 5 personnes conduite par Yvon Pacquit, Président du Comité de la Baie de Fort-de-France.

Ainsi, afin de clôturer cette démarche d'adhésion, une délégation de 4 personnes conduite par Raymond Saint-Louis-Augustin, Maire de Fort-de-France, s'est donc rendue à ce 8^{ème} Congrès. Cette délégation est aussi composée de : Emile Gonier, délégué CACEM, Eliane Chalono, Présidente de l'Office de Tourisme de Fort de France, et Hélène Mbolidi-Baron, Directrice adjointe en charge du Développement durable à la CACEM et référent pour le Contrat de Baie.

** Lien Contrat de Baie / Club des Plus Belles Baies et Perspectives 2013**

Avec les difficultés de restructuration de la Cellule d'animation du Contrat de Baie, ce dernier a fait l'objet de peu de médiatisation au cours de l'année 2012. Les travaux se sont poursuivis à leur rythme, et notamment la mise en place du Réseau de suivis a connu une avancée appréciable grâce à l'engagement de l'Observatoire des mesures.

L'intronisation de la Baie de Fort-de-France au Club des Plus Belles Baies est susceptible de constituer un formidable levier pour relancer la dynamique autour du Contrat de Baie.

Dans cette perspective, il importe de bien assurer la cohérence de cette dynamique autour de la Baie de Fort-de-France et de mettre à profit la démarche du Contrat de la Baie de Fort-de-France, en assurant en 2013, en lien avec la ville de Fort-de-France et son Office de tourisme :

- la création de l'Association Martiniquaise du Club des Plus Belles Baies du Monde (AMP2B) et la mise en place de passerelle avec le Comité de Baie et le Conseil scientifique du Contrat de Baie ;

- une communication concertée sur la reconnaissance de la Baie de Fort-de-France comme l'une des Plus Belles du Monde, et sur les engagements et modalités de valorisation associées ;
- l'organisation de la continuité de la démarche d'adhésion au Club des Plus Belles Baies du Monde, à travers notamment la présentation régulière lors des futurs congrès du Club :
 - de l'avancement des actions visant à protéger la Baie, voire à reconquérir la qualité des eaux, dans le cadre du Contrat de Baie ;
 - du bilan des actions menées par les villes et les offices de tourisme pour valoriser la Baie.

Il convient ce faisant de souligner l'engagement de tous (la Cacem, la Ville de Fort-de-France, les 44 membres du Comité de Baie,...) pour promouvoir cette Baie emblématique du Pays Martinique, afin de favoriser l'adhésion de toute la population martiniquaise.

b3) Labellisation d'associations

Relayer et amplifier le message du Contrat de Baie et un objectif associé à une bonne gouvernance. La labellisation d'un certain nombre d'associations concerne celles qui contribuent à protéger et promouvoir la Baie de Fort de France et son Bassin versant. La valorisation du logo du Contrat de Baie sera établie par le biais d'accord de partenariat conventionné. Ces partenaires pourront rendre compte rendant compte de leurs actions annuelles en plénière du comité de baie.

Deux associations sont actuellement pressenties pour initier cette démarche :

- **H2Eaux**, promouvant les activités sportives et en particulier nautique sur le Bassin versant et sur le plan d'eau de la Baie (randonnées pédestres, kayak, aviron,...) et se proposant de positionner les jeunes comme des ambassadeurs du Contrat de Baie ;
- **Ven Dan Vwell 972**, participant au développement de la filière voile de la Martinique dans sa dimension sociétale, se proposant d'assurer une visibilité du Contrat de Baie lors des manifestations nautiques (avec notamment Eric Baray comme Skipper) et de relayer auprès des jeunes et de la population en général le message de respect de la mer et de sa biodiversité.

Suite à la présentation de la proposition au Bureau du Comité de Baie de décembre 2011, dont les membres ont donné un accord de principe à ce projet, ce dernier est à formaliser avec la rédaction d'un projet de convention à soumettre aux instances communautaires en 2012. Cette convention a été acceptée en février 2013 par la commission Eaux et assainissement de la CACEM.

b4) Plan de communication et stratégie 2012

Une part importante du suivi du Contrat de Baie consiste en la valorisation et la communication autour des actions et projets mis en œuvre, afin d'entretenir la mobilisation des membres et partenaires et surtout de favoriser l'adhésion de toute la population à la démarche.

En matière de supports de communications, grâce à l'implication du Service Valorisation des Projets partenaire renfort interne à la CACEM, l'année 2011 aura vu la finalisation des 5 kakémonos sur le Contrat de Baie. Cet effort s'inscrit dans la continuité du marché établi en 2010 avec l'agence de communication Publicara (4 kakémonos sur la vision panoramique de la Baie et un kakémono explicatif). Ces derniers ont été mis à profit pour le Forum Bod lanmè 2 (11 au 13/10/11), la 20^{ème}

édition de la Fête de la Science (17 au 19 /11/11) ayant eu lieu au Palais des Congrès de Madiana. Par ailleurs, la manifestation célébrant les « 10 ans du développement durable de la CACEM » a permis de valoriser ces ressources en 12 décembre 2012.

Outre le flyer issu de la plaquette 3 volets (exploité en plusieurs centaines d'exemplaires) largement diffusé, un nouveau flyer A4 recto-verso a été réalisé par Essentiel-Conseil. Une diffusion conséquente à la Fête de la Science et lors des présentations faites aux partenaires.

En collaboration avec le Service Valorisation des Projets (CACEM) une stratégie de communication d'ensemble sera définie et rendu applicable en 2013. Les initiatives d'appoint seront pilotées selon deux options : soit la relance d'un nouveau marché, soit la mise en place d'un avenant au marché engagé en 2011 entre la DGA3 et l'Agence Essentiel Conseil (sur 3 ans).

Cette évolution va de pair avec la **proposition d'une fiche action** « *Communication, sensibilisation et éducation autour du Contrat de la Baie de Fort-de-France* ». Cette proposition a été validée par le Bureau du Comité de Baie, en date du 29/09/11 et doit être soumise au Comité de baie en réunion plénière.

Plusieurs projets font l'objet de chantiers tels que : la refonte du Site Web du Contrat de Baie, la visite de la baie à organiser avec les élus du Comité de Baie, le passage à une plus large couverture médiatique notamment depuis l'intronisation de la Baie de Fort de France au club des plus belles baies du monde. A ce titre, une visite de la Baie de fort de France a été réalisée le 26 septembre 2012.

➤ **Action G1.2 : Observatoire des mesures**

L'année **2011** a permis de **lancer le réseau de suivis** du Contrat de la Baie de Fort de France. Deux étapes distinctes articulent cet effort opérationnel : i) l'état initial sur les connaissances l'**état des pressions** (2011-2013) et, ii) l'**évaluation** du plan d'action à partir des indicateurs environnementaux définis (2014-2016).

La rétrospective 2011 - 2012

Observatoire des mesures du Contrat de la Baie de Fort de France

A/ Lancement du réseau de suivis - 2011.

• Synthèse des décisions

- ✓ **Février 2011** : en Bureau de Comité de baie, **adoption des stratégies** (méthodes, budgets, partenariats et financement) de la phase initiale du réseau de suivis. Une **volonté de fédérer les entreprises privées** autour du projet et les collaborations à établir (ODE, Observatoire de l'eau, DDJS) était identifiée. Le **Conseil scientifique** du Contrat de Baie était identifié en tant que partenaire important pour l'activité du réseau de suivis.
- ✓ **Mai 2011** : en Bureau de Comité de baie, validation de la mouture préliminaire d'un **tableau de bord environnemental** et des indicateurs utiles à l'évaluation du projet. Effort de recrutement des prestataires pour le pilotage des opérations du réseau de suivis.
- ✓ **Juin 2011** : CAO désigne un candidat pour '**milieu aquatique terrestre**' et une relance en marché négocié pour les opérations en mer.
- ✓ **Août 2011** : en Comité de pilotage, adoption du calendrier des opérations en rivières. La méthodologie est validée, et les décisions stratégiques sur le matériel à exploiter sont

attendues. Le **Conseil scientifique** valide les **pistes de construction du tableau de bord environnemental** et la programmation des interventions en milieu terrestre. Les modalités techniques sont discutées pour les Matières En Suspension (MES) dans les crues (utilisation des enregistreurs automatiques) et les Paramètres hydro-biologiques.

- ✓ **Septembre 2011** : le Bureau de Comité de baie définissait des **règles d'échange des données environnementales** dans le cadre de la mutualisation partenariale.
- ✓ **Octobre 2011** : le Conseil scientifique valide la **programmation du volet échantillonnage passif** au titre de l'évaluation de la pollution chimique des eaux de mer et de l'innovation.

B/ Le suivi du réseau de suivis et ses avancées en 2012.

- ✓ **Janvier 2012**, en comité de pilotage restreint du réseau de suivis, **validation du protocole d'acquisition de données pour les MES** (matières en suspension). Le premier trimestre est dévolu à la désignation d'une station géographique permettant ces acquisitions de données. Les caractéristiques de la station Gué Désirade (Rivière Lézarde), propriété du réseau HYCOS du Département, ont permis le développement d'un partenariat avec la CACEM qui prit effet en fin d'année.
- ✓ **Février 2012** : en comité de pilotage du réseau de suivis, validation du **bilan partiel de la mise au point des opérations en milieu terrestre**. Une présentation de la note méthodologique, le devis définitif et les questions associées sont validés. Un examen des conventions partenariales des opérations d'échantillonnage passif est réalisé. Le Bureau de comité de baie valide la grille de négociation pour l'attribution du Lot « milieu marin ».
- ✓ **Mai 2012** : en Bureau du Comité de Baie, annonce de la **campagne d'échantillonnage passif en mer** et lancement des opérations en milieu marin pour la fin d'année.



Photo : examen macroscopique d'une station POCIS(échantillonnage passif) en mai 2012

- ✓ **Juin 2012** : en COPIL 'réseau de suivi', validation de : i) lancement de la campagne d'échantillonnage passif en milieu aquatique marin, ii) résultats préliminaires des campagnes hydrobiologiques pratiquées en rivières et, iii) clarification des échanges futurs de données collectées.
- ✓ **Septembre 2012** : le **conseil scientifique** du Contrat de la Baie de Fort de France valide: i) l'exécution d'un projet de modélisation hydro-sédimentaire précurseur concernant le littoral de Schoelcher, ii) **décide et recommande les modalités de gestion des sédiments relatives au dragage relatif au projet d'extension du terminal de la Pointe des Grives** et, iii) un bilan d'étape portant sur les études en milieu terrestre (rivières) et le bilan des opérations préparatoires en milieu marin.
- ✓ **Novembre 2012** : le Bureau du comité de baie valide les informations publiées sur l'avancement du projet depuis son lancement en mai 2012 : les campagnes hydrologiques et physicochimiques étant réalisées au second semestre 2012.

Par ailleurs, les informations publiées portant sur l'avancement du projet en rivières (depuis septembre 2011) étaient reconnues suite à une compilation des données historiques 2007-2011 et aux campagnes hydro-biologiques 2011- 2012. Une amélioration des efforts face à l'état écologique moyen des stations témoins.



Stations POCIS & DGT

Photo : équipage à l'œuvre dans la baie de Génipa, mai 2012.

- ✓ **Janvier 2013** : en COPIL, validation de la programmation des opérations 2013 en mer et en rivières, **annonce du lancement du volet MES** (programmation, partenariat).
- **Action G2.2 à G2.7 : Réseau de suivis (détail des opérations)**

La mise en route opérationnelle du réseau de suivis a été initiée en septembre 2011 dans les cours d'eau et en mai 2012 dans le milieu marin. Un ensemble de onze (11) stations en rivières et de dix (10) stations en mer soit un maillage nouveau de vingt-et-un points qui constitue le réseau de suivis du Contrat de la Baie de Fort-de-France.

A. Budget retenu & financement• **Plan de financement du réseau de suivis / Phase initiale (état des connaissances)**

DEPENSES		FINANCEMENT		
Dépenses	Montant HT	Co-financeurs	Montant HT	%
Suivi en milieu marin	400 000 €	ODE	50 000 €	8,06 %
		Conseil régional	74 000 €	11,94 %
		FEDER	217 000 €	35,00 %
Suivi en eau douce	220 000 €	ETAT (DEAL)	93 000 €	15,00 %
		CACEM	186 000 €	30,00 %
TOTAL	620 000 €	TOTAL	620 000 €	100,00 %

B. Planification et acquisition des données.➤ **En milieu aquatique marin (Lot 1 du Réseau de suivis)**Planning prévisionnel & modalités :

- ✓ Marché notifié en août 2012
- ✓ Opérateur : IMPACT MER.
- ✓ Lancement des opérations mai 2012 (échantillonnage passif).
- ✓ Conventionnement (IFREMER, CEDRE, FILAB et ADERA- Université Bordeaux I) - évaluer la contamination en micropolluants dans la zone de battement des marées.
- ✓ Validation par le conseil scientifique (septembre 2012).

Attentes :

- ✓ Poursuivre l'effort d'échantillonnage passif sur une année (mai 2012 – mai 2013).
- ✓ Lancement des opérations de terrain (dernier trimestre 2012)
- ✓ Collecte des données *in situ* et documentation des actions : i) G2.1 : Etat des populations coralliennes et écosystèmes benthiques (herbiers), ii) G2.2 : Etat des paramètres hydrologiques des eaux de mer et iii) G2.3 : Contamination des sédiments et organismes vivants par les micropolluants.

➤ **En milieu aquatique terrestre (Lot 2 du Réseau de suivis)**Planning prévisionnel & modalités :

- ✓ Marché notifié en août 2011
- ✓ Opérateur : ASCONIT consultants
- ✓ Lancement des opérations septembre 2011 (collecte des données historiques de contamination des sédiments et biotes par les micropolluants et les phytosanitaires , campagnes hydrobiologiques)
- ✓ Validation par le conseil scientifique (août 2011)
- ✓ Révision de la méthodologie MES (opérations de suivi du transport solide des cours d'eau) adoptée en janvier 2012.
- ✓ Diffusion des données brutes historiques 2007-2011 obtenues des réseaux tiers (CG-HYCOS, DEAL, DCE...) : septembre 2012
- ✓ Diffusion des premiers résultats de caractérisation des milieux en conseil scientifique (dégradation et objectif DCE 2015 à différer probablement)
- ✓ Diffusion du premier rapport d'activité (janvier 2013)

Attentes :

- ✓ Lancement des opérations de suivi du transport solide des cours d'eau (février 2013 – février 2014).
- ✓ Collecte des données *in situ* et documentation des actions : i) G2.4 : Etat de la contamination des sédiments et organismes vivants par les micropolluants, ii) G2.5 : Suivi du transport solide des cours d'eau et mobilisation dans la baie, iii) G2.6 : Etat de la contamination en produits phytosanitaires dans les cours d'eau et iv) G 2.7 : Suivi hydrobiologique des cours d'eau.



Réunion d'un Comité d'experts dans le cadre de l'Observatoire des mesures



Station Gué Désirade (Rivière Lézarde), station de suivi des MES

➤ **Action G3.2. Etablissement des profils de baignade**

Depuis 2010, en Martinique, 61 sites de baignade sont déclarés, 20 communes sont concernées. 10 communes ont élaboré à ce jour des profils de baignade soit sur 35 sites.

Au début 2011, les communes de Fort-de-France, St-Joseph et Schœlcher avaient terminé leur profil respectif. Les autres communes du périmètre du Contrat de Baie s'étaient fixées comme objectif d'élaborer leur profil via le concours de la CAESM et de l'ARS.

A la CACEM, la contribution Maxine CONCY (stagiaire Master 2 « Biodiversité tropicale » à l'Université Antilles Guyane -juillet à septembre 2011) a travaillé sur la poursuite de l'établissement des profils de baignade. Une reprise de contact a été faite avec tous les partenaires afin d'aider : i) à l'approfondissement du plan de gestion, ii) la finalisation des fiches de synthèse des deux sites de Fort-de-France (La Française et l'Alma) et des 4 sites de Schœlcher et, iii) la réalisation d'un diagnostic sur le site du Morne Cabris au Lamentin.

En 2012, l'évaluation de la qualité des eaux de baignade (ARS, 2012) a concerné 21 communes sur 61 points de baignade (information à l'UE) pour 1452 prélèvements. Le résultat est excellent puisque 100 % des baignades sont conformes aux exigences européennes de qualité. La carte suivante donne un aperçu de la qualité des eaux de baignade du périmètre de la Baie de Fort de France. Entre 2011 et 2012, la catégorie des eaux momentanément polluées a disparu, ce qui suggère de renforcer les efforts d'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif.



Les Perspectives en 2013 ne concernent pas le périmètre du Contrat de la Baie de Fort de France. En effet, deux nouveaux sites (Prêcheur et Trinité) seront validés tandis que six sites feront l'objet d'études (Bellefontaine, Case Pilote, Sainte Luce et le François).

○ Conclusion et prévisions 2013

Les années 2011 et 2012 ont concrétisé davantage la phase opérationnelle du programme d'action.

Cette **progression** est imputable à l'action combinée des facteurs incitateurs suivants :

1. L'activité de l'**observatoire des mesures** du Contrat de la Baie de Fort de France. Ce réseau de suivis des milieux a été lancé de façon asynchrone, d'une part en fin d'année 2011 en rivière puis en mai 2012 en mer en raison des procédures de la commande publique. Le rythme de croisière atteint bénéficie d'un engagement continu des membres aux comités de pilotage ;
2. L'animation du **Conseil scientifique**, véritable organe étalon de l'activité technique routinière. Mis en place en 2011, des projets majeurs ont fait l'objet d'examen de cette instance dont l'avis a été sollicité officiellement. Cette instance combine le travail théorique et les visites sur le terrain.
3. Les **actions synergiques des parties prenantes** (Etat, Région, département, intercommunalité, chambres consulaires, associations,...) qui organise l'action publique;
4. La **labellisation** de l'espace maritime de la Baie de Fort de France (et de son bassin versant) au « club des plus belles baies du monde » 2012;

Les points d'amélioration utiles pour le développement de ce projet sont :

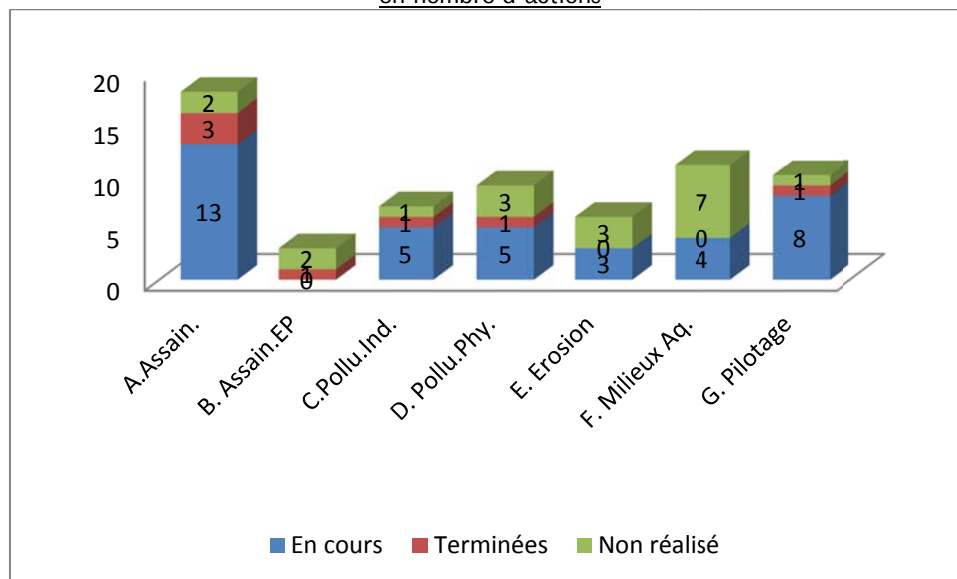
1. Une **animation ralentie** du programme général : il sera souhaitable de lever tous les freins du pilotage du contrat,
2. La mise en conformité en termes de **délai des procédures** vis-à-vis du calendrier de l'évaluation de la DCE prévu pour 2015
3. Développer un **programme d'intervention et de valorisation** du contrat à l'attention des élus et des partenaires pour mobiliser davantage l'attention et trouver des synergies.

L'année 2013 sera consacrée à l'évaluation de la phase initiale du bilan portant sur l'état des milieux et des connaissances générales sur l'effet des pressions. En outre, les efforts porteront sur :

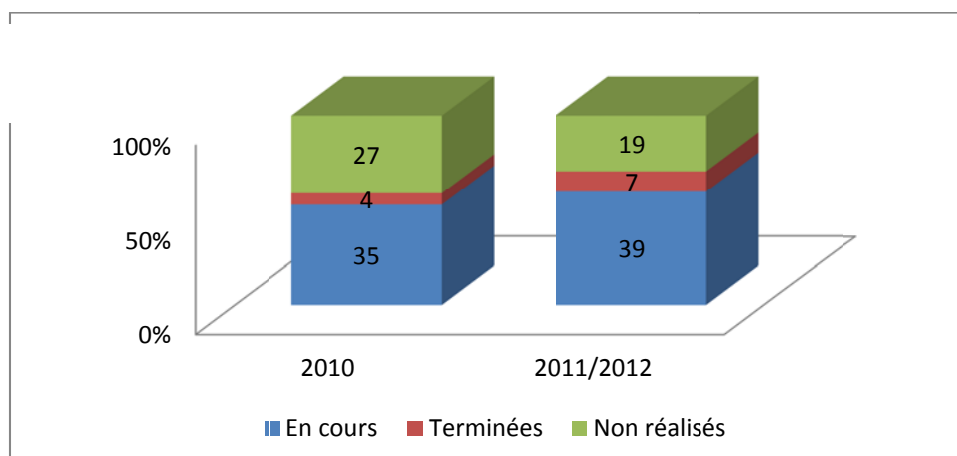
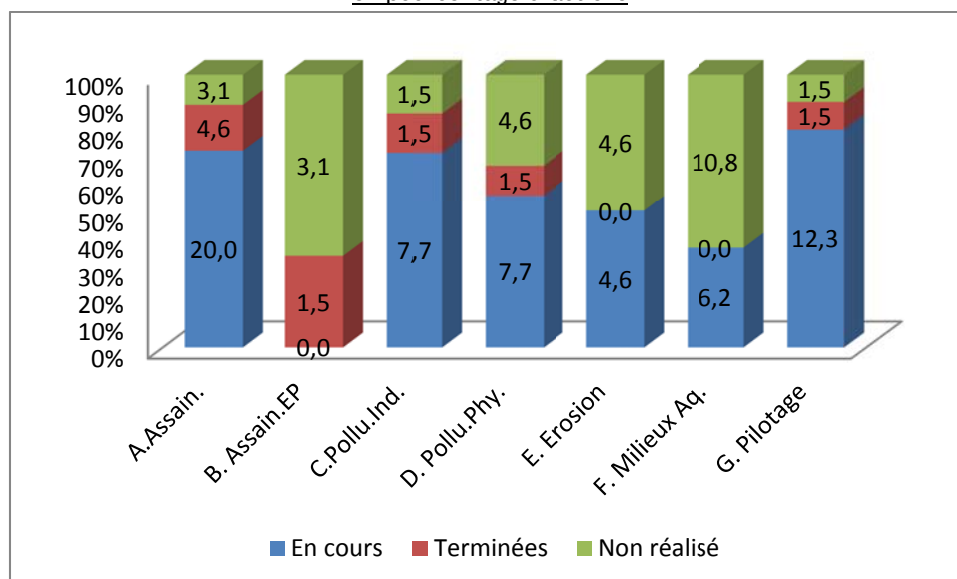
1. Le renforcement de l'**animation du programme**,
2. La construction du **tableau de bord environnemental** au regard des premiers retours de l'expérience,
3. La préparation de la seconde phase du réseau de suivis qui portera sur l'**évaluation du programme d'actions quinquennal**,
4. Le renforcement de l'**intégration sociale et économique** du projet via des projets de valorisation innovants.

Les avancées en termes de réalisation des actions

Engagement des actions en 2011 2012
en nombre d'actions

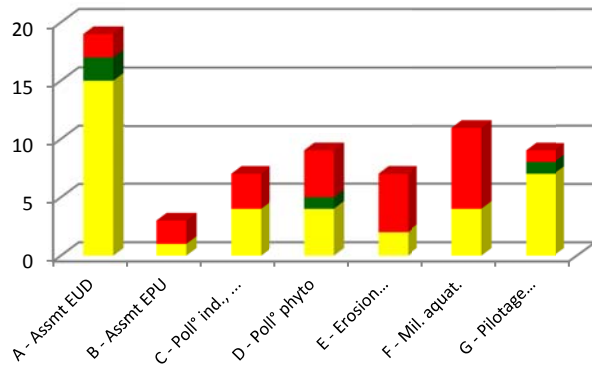


Engagement des actions en 2011 2012
en pourcentage d'actions

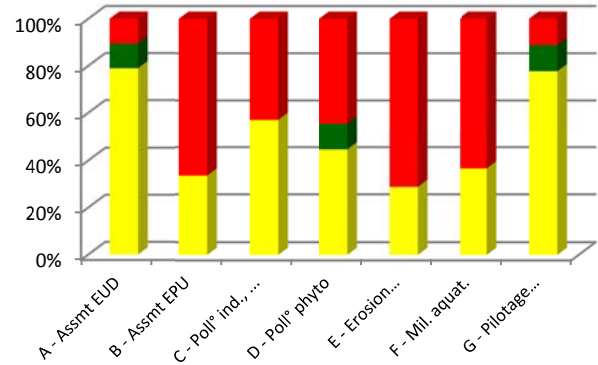


Les avancées en termes de réalisation des actions, de 2009 à 2010

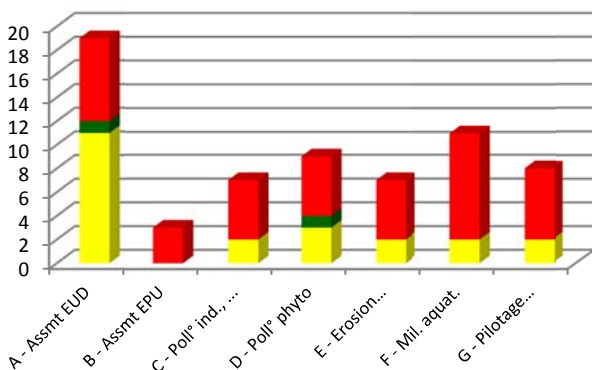
Engagement des actions en 2010
en nombre d'actions



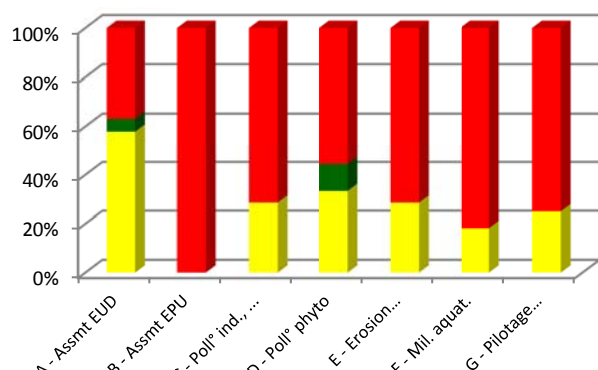
Engagement des actions en 2010
en pourcentage d'actions



Engagement des actions en 2009
en nombre d'actions



Engagement des actions en 2009
en pourcentage d'actions



Légende :

- Actions en cours
- Actions terminées
- Actions non réalisées

bale
.010

○ Sources documentaires

Documents

CONCY M., 2011. Rapport de stage

DEAL, 2011. Trame du « Guide technique pour la réalisation de travaux et d'entretien des rivières », proposé par la DEAL (Service Paysage, Eau et Biodiversité, Pôle Police de l'environnement). Nov. 2011, v0, 16 p.

IFREMER et IRSTEA-PRAM, 2012. Suivre et évaluer les degrés d'intégration dans la mise en œuvre du contrat de la baie de Fort de France., Septembre 2012 ; 86 pp.

SAFEGE, 2012. Guide pour la mise en place de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales, Contrat de la Baie de Fort de France. 163 pages + annexes. Documentation CACEM.

BERNARD J.-L., DESFORGES J.-C., GARAMPON G., DUPUIS C., LASSOUDIERE A., RAOUL S., BERTRAND P., 2004. Protection de la banane en post-récolte et environnement. Maîtrise des risques de contamination des eaux à la Martinique. Extrait de *Phytoma*, N°573, juil-août 2004.

CACEM, 2010. Le contrat de la baie de Fort-de-France. Fiches actions. Mise à jour de décembre 2010. Fort-de-France, 77 p.

CACEM, Essentiel Conseil, 2010. Documentaire télé : « Magazine Atouts Centre », Contrat de Baie, Volet 2. (Film documentaire de 6 min, diffusé en mai 2010 sur ATV).

IMPACT-MER, ASCONIT-CONSULTANT, 2010. Assistance à la définition et à la mise en place du réseau de suivis du contrat de la Baie de Fort-de-France. Phase 1 & Phase 2. Rapport final. Rapport pour : CACEM. Fort-de-France, 136 p. (Annexes incluses)

CACEM, SCE, 2008-1. Le contrat de la baie de Fort-de-France. Dossier définitif : 1 – Rapport de présentation du contrat. Novembre 2008. 80 p.

CACEM, SCE, 2008-2. Le contrat de la baie de Fort-de-France. Dossier définitif : 2 – Fiches actions. Novembre 2008. 76 p.

CARRÉ M., 2008. Diagnostic agraire du bassin versant de la Lézarde, Martinique. L'avenir des petites exploitations bananières dans un contexte de reconversion difficile mais pourtant indispensable. Mémoire de fin d'études (Diplôme d'Agronomie Approfondie), CEMAGREF - AgroParisTech.

CIRAD, INRA, 2010. Conclusions de l'Atelier « Remédiation à la pollution par la chlordécone aux Antilles » 17-19 mai 2010, Martinique – 20-22 mai 2010, Guadeloupe.

Chabrier C, P. Bertrand, H. Mauléon, A Lassoudière et P. Quénhervé, 2005. Banane antillaise : les systèmes de culture évoluent. PHYTOMA : La défense des végétaux. 5 pages. N°584, juillet-août 2005.

Comité de Bassin de la Martinique, DIREN, 2010-1. District hydrographique de Martinique. Tome 1 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Fort-de-France, 181 p.

Comité de Bassin de la Martinique, DIREN, 2010-2. District hydrographique de Martinique. Tome 2 - Programme de Mesures 2010-2015. Fort-de-France, 87 p.

DAL POS N., 2010. Etude de la continuité écologique des cours d'eau de la Martinique. Master 2 : Milieux aquatiques, Université de Perpignan, DIREN Martinique,

DAMBAS D., 2010. Un Institut Technique Tropical pour les filières agricoles de Guadeloupe et de Martinique. *News Economique*, 04/11/10. [Consultable en ligne : <http://www.collectifdom.com>].

FREDON, ODE, DIREN, 2010. Mise en place d'une opération visant à la réduction de la pollution par les pesticides. Propositions d'accompagnement en zone non agricole. Note de présentation, 8 p.

GODARD D., 2010. Plan chlordécone 2008 – 2010. Document interne, 2 p.

IPHOSE C., 2010. Etablissement des profils de vulnérabilité des eaux de baignade dans le cadre du Contrat de la Baie de Fort-de-France. Master 2 en Sciences et Technologies, Mention Biodiversité tropicale, Spécialité Ecosystèmes naturels et exploités. UAG, CACEM, ARS. Fort-de-France, 40 p.

LAMBERT J., 2010. Modifications et impacts de la loi Grenelle 2, Evolution réglementaires. Séance plénière 1 : SPAS – Quels services pour les usagers ? 7èmes Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif, 6-7/10/2010, Palais des Congrès Nice Acropolis. Consultable sur Internet : <http://www.assises-assainissementnoncollectif.com/2010/>

LÉRIGAB S., 2010. Le Contrat de la Baie de Fort-de-France, instrument de planification ou instrumentalisation des outils de planification. Master 2 Droit des Collectivités Territoriales. UAG, CACEM. Fort-de-France, 50 p.

MOTTES C., 2010. Analyse de la diversité des pratiques phytosanitaires en horticulture à la Martinique en vue de réduire leurs impacts. Mémoire de fin d'études (Diplôme d'Agronome Approfondie), CIRAD - AgroParisTech.

ODYSSI, 2010. Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. 87 p.

PUBLICARA, MEDIA RELAIS, 2010. Plan de communication du Contrat de la Baie de Fort-de-France.

Rougerie Laurent, J. L'Estrade, E. Roux, JR Vantard, 2012. La consommation d'engrais et de produits phytosanitaires à la Martinique. Compte rendu de stage AgroParisTech, Ministère de l'agriculture, 17 pp.

SICSM, 2010. Rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de distribution eau potable. Exercice 2009. 38 p.

Phytocenter, Syngenta, 2009. Projet AGERIS Martinique. Présentation du 29 janvier 2009. Support de présentation (diaporama), 22 p.

Sites Internet

Contrat de baie de la Rade de Toulon : <http://www.contratdebaie-tpm.org/intro.html>

Contrat de la Baie de Fort-de-France : <http://www.baiedefortdefrance.org/>

Deal : <http://www.martinique.ecologie.gouv.fr/>

Gest'Eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/> (le Site des outils de gestion intégrée de l'eau)

Observatoire de l'eau de la Martinique : www.observatoire-eau-martinique.fr (portail créé en 2010)

ODE : <http://www.eaumartinique.eu/>

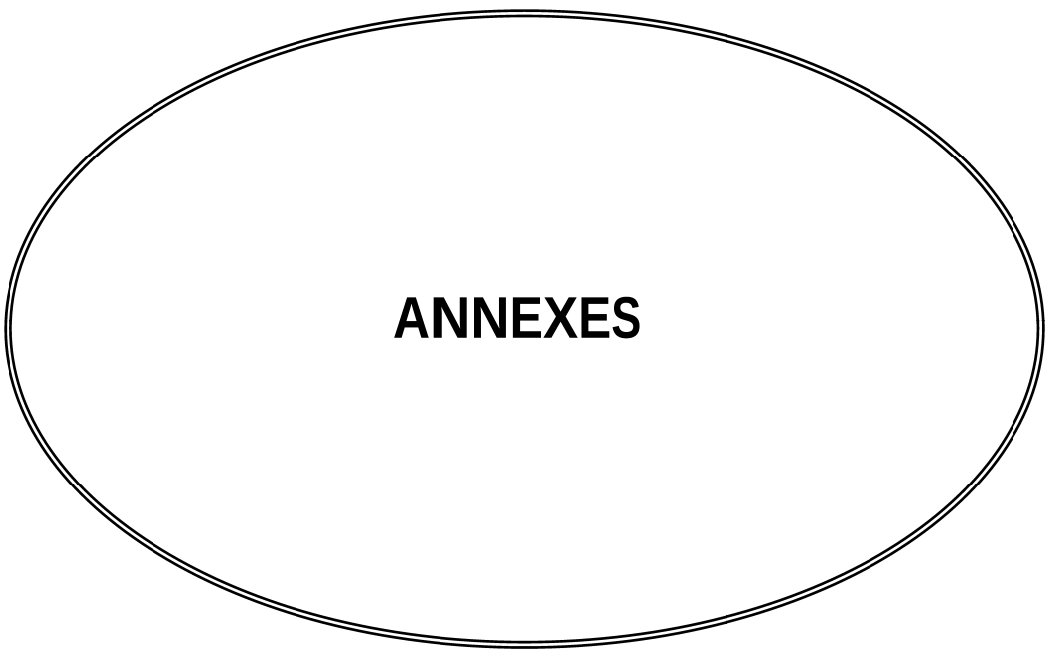
ODYSSI : <http://www.odyssi.fr>

PRAM : <http://www.pram-martinique.org/>

Plan Chlordécone : <http://www.chlordecone-infos.fr> (Bilans interministériels d'activité 2008 et 2009)

Sedimateriaux : <http://www.sedimateriaux.com/> (Projet de coopération pour l'émergence de filières de gestion et de la valorisation à terre des sédiments de dragage portuaires et fluviaux)

SICSM : <http://www.sicsm.com/>



ANNEXES

Les 44 membres du Comité de La Baie de Comité de La Baie de Fort-de-France

Mise à jour 2011 / Arrêté préfectoral du 22 novembre 2006

1	Préfecture
Collège 1. Représentants des collectivités territoriales	
2	Conseil Régional
3	Conseil Général
4	CACEM : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
5	CAESM : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique
6	CCNM : Communauté de Communes du Nord de la Martinique
7	Commune de Schœlcher
8	Commune de Fort-de-France
9	Commune du Lamentin
10	Commune de Saint-Joseph
11	Commune de Ducos
12	Commune de Rivière-Salée
13	Commune des Trois-Ilets
14	Commune du Gros-Morne
15	Commune du Saint-Esprit
16	Commune des Anses d'Arlet
17	Commune du Robert
18	Commune du François
19	Commune de Fonds Saint-Denis
20	Commune de Rivière-Pilote
21	SICSM : Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
Collège 2. Représentants des administrations (membres représentés par le Préfet)	
22	DEAL : Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement
23	DJSCS : Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale
24	DAAF : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
25	DM : Direction de la Mer
Collège 3. Représentants des organisations professionnelles et des usagers de la baie	
26	Chambre d'agriculture
27	CCIM : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
28	CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages marins
29	FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
30	FRAC-CTRC : Fédération Régionale des Associations de Consommateurs – Centre Technique Régional de la Consommation
31	FEDAPE : FEDération des Associations de Protection de l'Environnement
32	CMT : Comité Martiniquais du Tourisme
Collège 4. Personnes qualifiées	
33	OMMM : Observatoire du Milieu Marin Martiniquais
34	PRAM : Pôle de Recherche Agro-environnementale la Martinique
Collège 5. Représentants des Etablissements publics	
35	ODE : Office De l'Eau Martinique
36	UAG : Université des Antilles-Guyane
37	IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
38	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
39	ONF : Office National des Forêts
40	PNRM : Parc Naturel Régional de la Martinique
41	BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
42	ARS : Agence Régionale de Santé

Annexe 2

Membres du Bureau du Comité de la Baie de Fort-de-France Mise à jour des noms des représentants effectifs en 2011-2012

Structure membre du Bureau	Représentants au Bureau du Comité de Baie
CACEM	M. Yvon PACQUIT, Président du Bureau
1. Conseil régional	Mme Laurence LOUISON
2. CCNM	M. Norbert MONSTIN
3. DEAL	M. Denis ETIENNE
4. DAAF	M. Emmanuel SUTTER
5. CRPMEM	M. Hughes FRANCIL
6. CMT	M. Jacques BAJAL
7. PRAM	M. Hervé QUÉNHERVÉ
	M. Nicolas ROCLE
8. ODE	M. Loïc MANGEOT
	Mme Sylvie BOUDRÉ, Mme Gaëlle HIELARD
9. BRGM	M. Jean-Christophe AUDRU
PNRM	M. Patrice LAUNE (Membre du Bureau élargi)

Annexe 3

Composition du Conseil scientifique du Contrat de la Baie de Fort-de-France

Installation le 12 octobre 2010

Liste des membres et des participants (le 26 septembre 2012)

	Membres du Conseil scientifique	Discipline, fonction, structure
1.	SAFFACHE Pascal	Docteur en Géographie, Habilitation à Diriger les Recherches (Géographie), Maître de conférences HDR en géographie et aménagement, Président de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) Président du Conseil scientifique du Contrat de la Baie de Fort-de-France
2.	ANTCHANDIE Jean	Juriste territorial, Responsable des affaires et contentieuses, CACEM
3.	BRITHMER Ronald	Docteur en biogéographie, Directeur général du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)
4.	DENIS Jacques	Chercheur en environnement côtier, appui à la gestion intégrée des zones côtières, Délégué régional IFREMER Antilles, Chef de la station du Robert
5.	MARRAS Pascal	Chargé de Mission, Hydrologie et SIG Eau, DIREN
6.	MONTÉZUME Maurice	Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)
7.	MONTI Dominique	Hydrobiologie, spécialiste rivières, Maître de conférence, UAG Guadeloupe
8.	MORELL Marc	Hydrologue, Directeur du Centre IRD Martinique-Caraïbe, Représentant de l'IRD Martinique
9.	MOUTOUSSAMY Gilles	Ingénieur agronome, Chef du Service Développement de la Chambre d'Agriculture de la Martinique, expertise sur le suivi du Plan Chlordécone
10.	ROCLE Nicolas	Chercheur, démarches territoriales, Pôle de Recherche Agro-environnementale de la Martinique (PRAM – CEMAGREF)
	Participants	
11.	PACQUIT Yvon	Président du Comité de la Baie de Fort-de-France
12.	BORDEAU Fabienne	Chef du Département Eau, Energie & Développement durable, CACEM
13.	MBOLIDI-BARON Hélène	Directrice adjointe Développement Durable, CACEM
14.	JÉRÉMIE Stéphane	Responsable de l'Observatoire es mesures du Contrat de Baie, CACEM

Projet

Annexe 4

**Conseil scientifique**

Im. Les Cascades III - Place François Mitterrand - BP 407
97204 FORT-DE-FRANCE cedex
Tél. : 05 96 75 82 72

Charte du Conseil scientifique du Contrat de la Baie de Fort-de-France

Article 1. Le Conseil scientifique du Contrat de la Baie de Fort-de-France est une instance consultative qui émet des avis à caractère scientifique et technique sur l'ensemble des actions entreprises ou à entreprendre au titre du Contrat de la Baie de Fort-de-France (études, travaux et leur suivi, communication).

Article 2. Ses membres apportent leur expertise au Comité de la Baie de Fort-de-France et à la Communauté d'Agglomération de Centre de la Martinique (CACEM), en tant que structure porteuse du Contrat de Baie, à titre individuel et bénévole.

Ils ne pourront recevoir aucune rémunération dans l'exercice de cette mission, à l'exception du remboursement des frais de déplacements générés par les travaux du Conseil scientifique ; ceux-ci calculés selon les normes de la comptabilité publique applicables aux collectivités territoriales doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la CACEM.

Article 3. D'un point de vue éthique, les membres du Conseil scientifique, quel que soit leur statut social, ne devront pas se trouver dans des situations de conflits d'intérêt qui pourraient biaiser leurs avis ou porter préjudices à l'intérêt général et public du Contrat de la Baie de Fort-de-France.

Ces situations peuvent néanmoins apparaître de façon ponctuelle et temporaire à l'occasion de l'examen par le Conseil scientifique de tel ou tel dossier particulier.

Dans ces cas là, le ou les membres en question s'abstiendront de participer aux débats du Conseil scientifique et à la formulation de ses avis.

En effet la qualité de l'expertise des membres du Conseil tient à leurs parcours et situation professionnelle et le domaine d'activité des organismes qui les emploient ou ont employé, est souvent et naturellement connecté aux domaines d'intervention du Contrat de Baie.

C'est pourquoi il est souhaitable que les membres du Conseil scientifique soient choisis dans des organismes publics (universités, établissements publics de recherche, administrations d'Etat ou territoriales, organisations internationales) à l'exclusion des sociétés privées à caractères industriel et commercial, exerçant leurs activités dans des domaines touchant aux problématiques du Contrat de Baie.

Article 4. La saisine du Conseil scientifique est effectuée par le Président du Comité de la Baie de Fort-de-France s'il estime devoir porter à la connaissance des autorités compétentes un avis utile et pertinent part rapport aux objectifs du Contrat de Baie.

Article 5. Les avis du Conseil scientifique, même s'ils sont préparés par des groupes de travail ad hoc, doivent être adoptés en réunion plénière du conseil.

S'il est clair que la formulation des avis doit refléter les points de vue majoritaires du conseil, il est hautement souhaitable de tenir compte d'avis et d'arguments minoritaires, à la demande expresse du ou des membres du Conseil scientifique qui le souhaitent, et l'avis global et officiel du Conseil scientifique devra le cas échéant les mentionner.

En effet la recherche systématique du consensus le plus large, voire de l'unanimité, est par essence antinomique de la démarche scientifique qui est faite de controverses et de doutes raisonnables.

Article 6. Les délibérations du Conseil scientifique sont confidentielles et ne sauraient être portées en partie ou en totalité à la connaissance d'un tiers sans l'autorisation expresse du Conseil.

Par définition, les avis du Conseil scientifique sont publics, mais leur communication publique doit être organisée et les modalités pratiques de cette communication doivent être décidées en conseil, en accord avec le Comité de la Baie de Fort-de-France.

Fait à Fort-de-France, le 12 octobre 2010

**Conseil scientifique**

Im. Les Cascades III - Place François Mitterrand - BP 407
97204 FORT-DE-FRANCE cedex
Tél. : 05 96 75 82 72

Règlement intérieur du Conseil scientifique du Contrat de la Baie de Fort-de-France

Article 1. Le Conseil scientifique du Contrat de la Baie de Fort-de-France se réunit sur la convocation de son Président avec un ordre du jour déterminé par lui-même et par les autorités compétentes concernées. Il se réunit au moins trois fois par an.

Article 2. Le secrétariat du Conseil scientifique est assuré par la Cellule d'animation du Contrat de la Baie de Fort-de-France, hébergé par la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM).

Le secrétariat du Conseil scientifique devra porter à la connaissance des membres du Conseil scientifique toute information susceptible de le concerner et de l'aider dans ses travaux. Les comptes rendus des réunions du conseil devront parvenir aux membres du Conseil dans un délai d'un mois après chaque réunion et adoptés par le Conseil à la séance suivante.

Article 3. Les membres du Conseil scientifique sont nommés pour la durée du Contrat de la Baie de Fort-de-France. Ils siègent *intuitu-personae*. La nomination du Président élu par ses pairs doit être entérinée par les autorités compétentes du Contrat de la Baie de Fort-de-France.

Les modifications apportées à la composition du Conseil scientifique se font à partir des propositions du Conseil en place de façon à ce que la composition du Conseil couvre bien les compétences scientifiques et techniques nécessaires à son fonctionnement

Article 4. Deux absences consécutives d'un membre du Conseil sur une période d'au moins six mois peuvent entraîner sa démission d'office, le Président du Conseil examinant la situation au cas par cas.

Article 5. Les avis officiels du Conseil scientifique sont pris à la majorité simple des membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage. Les points de vue et arguments des membres exprimant un avis minoritaire sont reflétés dans l'avis du Conseil scientifique, si ces derniers le demandent expressément.

Article 6. Chaque membre du Conseil scientifique peut être à l'origine d'une proposition d'enquête, d'étude ou d'investigation en rapport avec les objectifs du Contrat de la Baie de Fort-de-France.

Si le Conseil décide d'en recommander la réalisation aux autorités compétentes du Contrat de la Baie de Fort-de-France, et si l'opération est décidée, une consultation devra être organisée auprès des organismes réputés compétents et les offres évaluées par le Conseil scientifique.

Article 7. Les travaux du Conseil scientifique s'organisent autant que possible (sur les plans scientifique et technique) dans des groupes de travail ad hoc dont le mandat et la durée auront été fixés par le Conseil scientifique.

Ces groupes de travail devront comprendre au moins deux membres du Conseil scientifique appelés rapporteurs. Ils pourront s'adjoindre pour leurs travaux la participation d'experts non membres du Conseil scientifique à condition que le choix et la qualité de ces personnes soient approuvés au préalable par le Président du Conseil scientifique.

Le calendrier des réunions des groupes de travail et leur lieu devront être fixés par les rapporteurs au début de leurs travaux et communiqués au Conseil scientifique de façon à ce que ceux des membres du Conseil scientifique qui le souhaitent puissent y participer le cas échéant.

Les résultats de ces travaux préparatoires devront être ensuite présentés au Conseil scientifique en réunion plénière, le Conseil scientifique étant seul habilité à formuler des avis et recommandations.

Article 8. Les actions de communication vis-à-vis de tierces personnes, du public et des médias au sens de l'information, la formation, la communication, l'éducation, la sensibilisation et de la participation du public sont parties intégrantes du Contrat de la Baie de Fort-de-France. Le contenu scientifique et technique est souvent essentiel.

Il appartient au Conseil scientifique d'apporter dans ce domaine son aide aux autorités compétentes du Contrat de la Baie de Fort-de-France et les membres du Conseil scientifique peuvent être amenés à participer eux-mêmes à ces actions.

Il va de soi que des règles précises devront régir les interventions du Conseil scientifique et de ses membres es qualité dans le domaine de la communication publique.

Autant que possible toutes ces interventions et leurs modalités pratiques devront être discutées et approuvées au préalable en conseil. Toutefois en cas d'urgence et dans l'impossibilité pratique d'en débattre en conseil, le Président du conseil scientifique devra être informé et donner son accord.

Fait à Fort-de-France, le 12 octobre 2010

Annexe 6

Tableaux de suivi de réalisation des actions

Programme d'actions du Contrat de la Baie de Fort-de-France & de son Bassin Versant

Tableau de suivi de réalisation des actions : avancement en 2013

Thème	Sous-thème	Code	Action / Projet	Tendance / avancement de l'action	Maître d'ouvrage (+ partenaires)											Indicateurs de réal* de l'action &/ou de rés.	Objectif à atteindre	Bilan 2010	Niveau de réalisation	Observations	*Montants prévisionnels (€ HT)	Secteur / Usager concerné	Planning prév.					
						10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%								2009	2010	2011	2012	2013	
A Assainissement des eaux usées domestiques																												
	1	Audit / planification																										
		A1.1	Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement	En cours	ODYSSI											Linéaire de réseau à diagnostiquer	15 km/an, soit 75 au total (20%)	~10 km	55% obj. 2012 50% au total	Activités de diagnostic en plein essor	1 200 000 €	Ffe, Schoelcher (notamment BV des plages), Lamentin & St-Joseph		x	x	x	x	
		A1.2	Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement	Terminée	SICSM											Linéaire de réseau à diagnostiquer	50% du réseau	65% du réseau	100% de l'objectif assigné	Objectif initial atteint, voire dépassé. Fin diagnostic prévu en	150 000 €	Ducos, Les Anses d'Arlets, Les Trois-Ilets, Rivière-Salée, Saint-Esprit		x	x			
	2	Réseau d'eaux usées																										
		A2.1	Extension de la collecte des eaux usées	En cours	SICSM											Taux de desserte	50% de la population	57 % en 2012	Objectif atteint à 86%	Cette action déjà en cours lors début Contrat, bilan - résultat	6 900 000 €	Ducos, Saint-Esprit, Rivière-Salée, Les Trois-Ilets		x	x	x	x	
		A2.2	Extension de la collecte des eaux usées	En cours	ODYSSI											Taux de desserte (nbre abonnés)	70% des abonnés desservis	En cours	~30%	Avancées importantes et suites encore plus significatives attendues	11 200 000 €	Fort-de-France, Schoelcher, Le Lamentin et St-Joseph		x	x	x	x	
		A2.3	Raccordement dans la zone desservie par l'AC	En cours	Particuliers											Taux de raccordement, nbre branchements	7 300 branchements	En cours	~5%	Obj : raccorder 50% Pop. desservie mais non correctement	(910 000) €	Agglomération de Fort-de-France		x	x	x	x	
		A2.4	Réhabilitation des réseaux défectueux	En cours	SICSM											Linéaire de réseaux à réhabiliter	4 km de réseaux à réhabiliter	~0,4 km	50%	Réhabilitation progressive	720 000 €	Ducos, Saint-Esprit, Rivière-Salée, Les Trois-Ilets		x	x	x	x	
		A2.5	Réhabilitation des réseaux défectueux	En cours	ODYSSI											Linéaire de réseaux à réhabiliter	17 km de réseaux à réhabiliter	Etude de conception	40%	Lancement marché à bon de commande	3 060 000 €	Fort-de-France, Schoelcher, Le Lamentin et St-Joseph		x	x	x	x	
		A2.6	Transfert des effluents de la STEP de Fond Lahaye vers la STEP de la Pointe ds Nègres	En cours	ODYSSI											Linéaire de réseau posé		Lancement 1ère tranche des travaux	50%	1ère tranche : extension du réseau & installation de 2 postes de	1 650 000 €	Schoelcher			x	x	x	
	3	Poste de relevage																										
		A3.1	Équipement des postes de relevage de Fond Lahaye & Madiana	Terminée	ODYSI											Nombre d'équipements réalisés	3	3	100%	Équipement des 3 postes de relevage - Bourg, Madiana et Anse	Opération réalisée - Voir	Plages du Lido et de Madiana (Schoelcher)		x				
		A3.2	Équipement des postes de relevage de l'Anse à l'Ane	Terminée	SICSM											Postes de relevage équipés	4 postes équipés	Action terminée en 2009	100%	Réhabilitation équipement des 4 postes des Trois-Ilets dont Anse à	Opération réalisée - Voir	Plages Nid Tropical et Hotel Fantour (Les Trois-Ilets)		x				
	4	Station d'épuration urbaine																										
		A4.1	Fiabilisation du fonctionnement hydraulique de la STEP de Dillon	En cours	ODYSSI											Taux charge hydraulique par temps	Taux < 100%	Stade phase d'étude	20%	Fin travaux de pose de canalisation débutés en 2010 - prévue 1er trim.	3 000 000 €	STEP de Dillon (Fort-de-France)				x	x	
		A4.2	Diagnostic de l'émissaire en mer de la STEP Anse Marette	En cours	SICSM											Avancement des travaux de	100% réhabilitation	Fin étude conception, début travaux	25%	Prévision action croissante sur 2010 et 2011	1 000 000 €	Les Trois-Ilets			x	x		
		A4.3	Extension STEP Gaigueron et transfert des effluents	En cours	ODYSSI											Linéaire de réseau posé, au projet	Transfert prévu en plusieurs	Travaux préparatoires au transfert de St-Joseph	20%	1) Acajou et Long pré en 2010-2012	5 806 936 €	Le Lamentin et St Joseph		x	x	x	x	
		A4.4	Etudes de filières d'assainissement pour Ducos, Rivière-Salée et Saint-Esprit	En cours	SICSM											Avancement des travaux de	100% réhabilitation*	Lancement maîtrise d'œuvre	25%	Les études ont conduit à se recentrer sur la réhabilitation	600 000 €	Rivière-Salée, St-Esprit et Ducos		x	x	x	x	
		A4.5	Améliorer performances épuratoires de la STEP de Pelletier	Non réalisée	ODYSSI											Rendement épuratoire pour le phosphore					130 000 €	Le Lamentin			x	x	x	
	5	Assainissement autonome																										
		A5.1	Groupe technique de réflexion et de recherche appliquée sur l'assainissement collectif	Non réalisée	CACEM (ODYSSI, SICSM, ARS)											Acteurs impliqués, document					Evaluation à voir	Tout le territoire du contrat de baie		x	x	x		
		A5.2	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	En cours	ODYSSI											Nbre disp. AC contrôlés & % "points noirs"	20000 visites de contrôle	~ 7 000 visites	70%	Bilan provisoire (estimation nov 2010)	400 000 €	Fort-de-France, Schoelcher, Le Lamentin et St-Joseph		x	x	x	x	
		A5.3	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	En cours	SICSM											Nbre disp. AC contrôlés & % "points noirs"	8 695 vistes de contrôle	4 966 visites	75%	Révision fiche : Action passée en priorité 1 à la demande du SICSM	320 000 €	Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit, Les Trois-Ilets		x	x	x	x	
		A5.4	Mettre aux normes les "points noirs"	En cours	Particuliers											% de "points noirs" mis aux normes	Objectif à définir	Action à peine initiée - Hiérarchie en cours	5%	90% de non -conformité sur l'ANC	Evaluation à voir	Tout le territoire du Contrat de Baie			x	x	x	
B Assainissement des eaux pluviales urbaines																												
	1	Audits / réflexions préalables																										
		B1.1	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	Non réalisée	Communes											Nbre schémas directeurs, montant					1 500 000 €	Communes prioritaires : Fort-de-France, Le Lamentin, Schoelcher, Ducos et Rivière-		x	x			
		B1.2	Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales	Terminé	CACEM, Communes,...											Nbre acteurs impliqués, fréquence,	1 cahier des charges type	2 réunions en 2010 + lancement CCP	100%		Evaluation à voir	Ensemble des acteurs concernés par les eaux pluviales (Collectivités, adm", orgmes		x	x	x	x	
	2	Maîtrise des eaux pluviales																										
		B2.1	Travaux de maîtrise des eaux pluviales découlant des schémas directeurs d'assainissement pluvial	Non réalisée	Communes, Département																Evaluation à voir : nvelles	Communes prioritaires : Fort-de-France, Le Lamentin, Schoelcher, Ducos et Rivière-			x	x	x	
C Pollutions industrielles, artisanales et portuaires																												
	1	Audits préalables																										
		C1.1	Groupe de travail sur les projets de zones d'activités	En cours	CCIM											Acteurs impliqués, cahier des charges		Scénario de dev. et d'implant* des zones	80%	Prévision cahier des charges types + charte environnementale	15 000 €	Ensemble des acteurs concernés (collectivités, CCIM, aménageurs		x	x			
		C1.2	Etude diagnostic préalable aux audits environnementaux (C1-3)	Terminé	CCIM											Nbre entreprises à auditer	Environ 50 entreprises	Cahier des charges en cours	100%	Action à ses prémices	20 000 €	Ensemble du territoire du Contrat de La Baie de Fort-de-France		x	x	x	x	
		C1.3	Audits environnementaux sur les sites d'activité industrielles, artisanales et commerciales	Prévision 2013	Communes, CACEM, CAESM, privés											Nombre audits réalisés	Environ 10 zones d'activité				70 000 €	Zones d'activités et industrielles du territoire du contrat de baie (Jambette, Port de Fort-de-France et ports de plaisance (Baie du Carénage, Pointe du			x	x		
		C1.4	Audits environnementaux des activités portuaires	En cours	CCIM, Communes, DEAL											Nombre audits réalisés		Audit CCIM sur concession portuaire	40%	A étendre aux autres activités	70 000 €					x	x	x
	2	Industrie / artisanat																										
		C2.1	Conventions de rejet entre les industries et artisans & les collectivités	En cours	SICSM, ODYSSI											Nbre de conventions signées		5 dossiers traités en priorité, nbres	20%	Obj. fn nbre entreprises recensées. cf. SME pour suivi nbre conventions			Artisans, industries dont les effluents sont traités par une STEP collective		x	x		
	3	Equipements des ports																										
		C3.1	Mise en œuvre des actions découlant des audits environnementaux	Non réalisée	CCIM, Communes, Conseil Général											Nombre de ports équipés +					Evaluation à voir	Port de Fort-de-France et ports de plaisance (Baie du Carénage, Pointe du			x	x	x	
	4	Dragage																										
		C4.1	Etude sur la gestion des matériaux de dragage	En cours	Conseil général (ADEME, CR, DEAL, ...)											Classification des possibilités de dragage	Alternative au claquage en mer	Groupe piloté par le CG, cahier des charges	20%	Etude prospective à lancer en 2011	Evaluation à voir	Tous les usagers concernés par la gestion des sédiments portuaires ou dans les			x	x		
D Pollutions phytosanitaires																												
	1	Qualité des eaux / usages																										
		D1.1	Tableau de bord "pesticides" à l'échelle du contrat de baie	En cours	CACEM, PRAM											Nombre de bilan	1 bilan par an	Bilan 2010	- 100% objectif 2010	Suivi réalisé sur la Martinique	Evaluation à voir	Tout le territoire du contrat de baie		x	x	x	x	x
	2	Pollutions phytosanitaires agricoles																										
		D2.1	Réaliser des diagnostics d'exploitation pesticides	En cours	Groupeement producteurs,											Nbre exploitations et nbre ha concernés	Environ 200 exploitations	Etudes PRAM + Travaux FREDON	60%	Prévision évaluation spatialisée de la pression phytosanitaire	330 000 €	Bassins versants prioritaires : Lézarde, Rivière-Salée, Longvilliers, Categon et		x	x	x	x	
		D2.2	Equiper les exploitations agricoles contre les pollutions ponctuelles pesticides	Non réalisée	Groupeement producteurs,											Nbre exploitations équipées	Environ 110 exploitations				330 000 €	Bassins versants prioritaires : Lézarde, Rivière-Salée, Longvilliers, Categon et			x	x	x	
		D2.3	Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes	En cours	CACEM, CTCs, Grmets, IIT											Nbre de parcelles pilotes		Une dizaine en cours	20%		Evaluation à voir	Bassins versants prioritaires : Lézarde, Rivière-Salée, Longvilliers, Categon et			x	x	x	
		D2.4	Diffusion des résultats des expérimentations sur les sites pilotes et bilan de leur mise en œuvre	En cours	CACEM, Chambre d'Agriculture											Nbre acteurs formés + temps d'animation			90%	Réunion prévue début 2011	75 000 €	Bassins versants prioritaires : Lézarde, Rivière-Salée, Longvilliers, Categon et			x	x	x	
		D2.5	Généraliser le traitement des effluents de traitement fongicide post-récolte des bananes	Terminé	Grimets de producteurs de											Volume d'effluents fongicides traités		Action désormais pérenne de la filière	100%		Evaluation à voir	Bassins versants prioritaires : Lézarde, Rivière-Salée, Longvilliers, Categon et		x	x			

[illegible]

Le Contrat de la Baie de Fort-de-France en 2013 en bref...

Objectif : **reconquérir la qualité des eaux et des écosystèmes de la Baie de Fort-de-France et de son bassin versant**, à travers un programme concerté sur **5 ans (2010-2015)**.

Aire du Contrat de la Baie de Fort-de-France :

- la baie de Fort-de-France (70 km²), avec un linéaire côtier de 100 de km, de Schœlcher au Nord, jusqu'au Cap Salomon (Anses d'Arlet) au Sud, et son bassin versant (345 km²)
- une population concernée de 290 000 hab., soit 70 % de la population de l'île

Les 44 membres cosignataires (acteurs et usagers de la baie), répartis en 5 collèges :

- Collège 1 : les Collectivités, au nombre de 20, incluant les 2 collectivités territoriales, 14 communes et 3 structures intercommunales (CCNM, CACEM, CAESM), ainsi que le SICSM ;
- Collège 2 : les Administrations, au nombre de 7, représentées par le Préfet ;
- Collège 3 : les organisations professionnelles et usagers de la baie, au nombre de 7, représentant les secteurs de l'agriculture, du commerce et des industries, de la pêche, de la consommation, de l'environnement, du tourisme ;
- Collège 4 : les structures qualifiées, au nombre de 2 (le PRAM et l'OMMM) ;
- Collège 5 : les établissements publics, au nombre de 8, incluant l'ARS depuis avril 2010.

Quelques étapes clefs :

- ☞ 30 mai 2006 : agrément du dossier de candidature par le Comité de Bassin de la Martinique
- ☞ 22 novembre 2006 : création du Comité de Baie par arrêté préfectoral (44 membres) ; la CACEM est la structure porteuse du contrat pour le compte du Comité de Baie
- ☞ 19 juin 2009 : agrément du dossier définitif par le Comité de Bassin de la Martinique
- ☞ 15 septembre 2009 : mise en place de la Cellule d'animation
- ☞ **7 mai 2010** : signature du document contractuel et **démarrage officiel du dispositif**
- ☞ **Septembre 2011 lancement du réseau de suivis en rivière**
- ☞ **Mai 2012 lancement du réseau de suivis en mer.**

Enjeux et suivi

Les études préalables ont conduit à retenir **5 enjeux** :

1. L'hypersédimentation, l'envasement de la baie et l'état des récifs coralliens ;
2. La pollution des eaux littorales par les micropolluants ;
3. La contamination bactériologique des eaux de baignade et de loisirs nautiques ;
4. L'enrichissement trophique ;
5. L'état écologique et chimique des cours d'eau du bassin versant.

Pour répondre à ces enjeux, le programme du Contrat de la Baie de Fort-de-France (2010-2015) se répartit en **7 thèmes**, qui se déclinent en **65 actions**. Parmi celles-ci une vingtaine d'actions ont été retenues comme prioritaires pour 2010.

A raison d'une plénière annuelle depuis décembre 2007, le Comité de la Baie de Fort-de-France se réunit pour la 5^{ème} fois en mars 2013. Cette plénière est l'occasion de faire le bilan de l'avancement des actions sur les années 2011 et 2012, qui représente les ans 2 et 3 du Contrat de la Baie de Fort-de-France. **A ce jour, le programme est enclenché à 61,5 %, avec 6 actions terminées et 40 en cours.**



Contrat de Baie
Baie de Fort-de-France

On s'engage !